

## **Comment le maître et le chien collaborent-ils ? Le cas des maîtres-chiens du service d'appui canin de la Police Fédérale Belge**

**Auteur :** Pelet, Antoine

**Promoteur(s) :** Orianne, Jean-François

**Faculté :** Faculté des Sciences Sociales

**Diplôme :** Master en sciences du travail

**Année académique :** 2020-2021

**URI/URL :** <http://hdl.handle.net/2268.2/11811>

---

### *Avertissement à l'attention des usagers :*

*Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.*

*Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.*

---

NOM : PELET

Prénom : Antoine

Matricule : S206025

Filière d'études : Master en Sciences du travail, 60 crédits

Mémoire de fin d'études

## **Comment le maître et le chien collaborent-ils ?**

**Le cas des maîtres-chiens de recherche du  
service d'appui canin de la Police Fédérale Belge**

Orianne Jean-François  
Lohay Etienne

## Tables des matières

<b>1. Remerciements</b>	2
<b>2. Introduction</b>	3
<b>3. Contextualisation générale</b>	7
3.1 Structure Policière Belge	7
3.2 Historique du chien	9
3.3 Appui Canin en Belgique	10
3.4 Cas particulier du chien policier	11
3.5 Situation dans la littérature	12
<b>4. Théories sociologiques mobilisées</b>	17
4.1 Qu'est-ce qui définit le pouvoir ?	17
4.2 Le pouvoir selon Weber	18
4.3 Le pouvoir selon Crozier et Friedberg	19
4.4 Le pouvoir selon Foucault	20
4.5 Le pouvoir selon Bourdieu	21
4.6 Le pouvoir selon Parsons	21
4.7 Le pouvoir selon Luhmann	24
<b>5. Méthodologie</b>	27
5.1 Terrain de recherche	27
5.2 Phase exploratoire	27
5.3 Entretiens et observations	29
<b>6. Mise à plat des données</b>	33
<b>7. Analyse des données</b>	40
<b>8. Conclusion</b>	48
<b>9. Bibliographie</b>	50
<b>10. Annexes</b>	55

# 1. Remerciements

---

Tout d'abord, j'aimerais remercier mon promoteur, le professeur Jean-François Orianne. Ses précieux conseils m'ont aidé à formuler mes idées et aboutir au résultat final du présent mémoire.

Ensuite, je voudrais remercier Etienne Lohay pour sa disponibilité.

Je les remercie également tous les deux d'avoir accepté de constituer mon jury de mémoire.

Je remercie chaleureusement mes collègues de travail qui ont accepté de se prêter au jeu et qui ont été les principales sources de ce travail. Je remercie en particulier Beverly qui m'a soutenu et supporté tout au long de cette année académique.

Je remercie le Service d'appui Canin de la Police Fédérale Belge de m'avoir laissé mener mes recherches et pour son appui bienveillant tout au long de mon cursus.

Je remercie tout particulièrement ma compagne, Stéphanie, et mes parents qui m'ont soutenu pendant les moments difficiles, et ce jusqu'à la fin de ce mémoire.

Et enfin, je tiens à remercier Titan, mon chien de travail, sans qui ce mémoire n'aurait pas eu le même impact sur ma vision personnelle des choses.

## 2. Introduction

---

En reprenant des études en science du travail, notre but était d'étoffer notre expérience et nos connaissances afin de progresser dans notre carrière. À aucun moment, nous n'avions imaginé à quel point il était envisageable de lier le monde animal avec la sociologie. À l'évocation de cette relation par M. Orienne lors d'un de ses cours, il nous a semblé comme une évidence d'approfondir nos conceptions sur ce sujet précis. Il a très vite s'agit d'un défi dans lequel nous avions hâte de nous lancer.

Notre travail de fin d'études s'inscrit dans le contexte d'une année académique bercée par de nouveaux apprentissages en matière de sociologie et notre quotidien dans notre métier avec un chien de recherche. Cette mixité d'activités nous a inspirés tout au long de l'année au travers des différents devoirs que nous avons réalisés au préalable. C'est pourquoi, d'une manière générale, ce mémoire suit la trace et fait, à de nombreuses reprises, référence aux travaux que nous avons menés dans le cadre d'autres cours tels que le séminaire de méthodologie de la recherche.

Les animaux et en particulier les chiens ont toujours fait partie intégrante de notre quotidien en qualité d'animal de compagnie avec lequel nous passons la majorité de notre temps. En 2010, en entrant à la Police comme Inspecteur, nous avons déjà pour ambition de devenir maître-chien. Objectif que nous parviendrons à concrétiser 8 ans plus tard. En effet, en septembre 2018, après une série de tests, nous avons intégré le centre d'appui Canin de la Police Fédérale Belge et depuis, nous y exerçons en tant que maître-chien de recherche en stupéfiants et argent. À ce poste, nous avons réalisé que les chiens possédaient des capacités qui nous étaient alors inconnues. Nous avons découvert de nouvelles méthodes pour communiquer et fonctionner avec eux.

La relation entre les animaux et l'homme fait partie de notre quotidien. Chaque jour, nous apprenons de notre chien de travail et lui, s'inspire de nous. Cette connexion s'est faite naturellement et jusqu'à aujourd'hui, ne nous avait jamais amenée à nous poser des questions sur le fondement de nos rapports si particuliers. Toutefois, en parcourant la littérature sociologique dans le but de réaliser ce travail, nous avons pris conscience que notre métier de tous les jours reste une discipline peu connue et par conséquent, très controversée. À bien des égards, travailler avec un chien, le faire marcher au pied, chercher ou encore attaquer pourrait laisser imaginer qu'il est contraint et de ce fait, qu'il n'est pas libre de penser ou d'agir selon ses instincts ou ses envies. Cependant, il faut creuser un peu le sujet pour se rendre compte que les chiens travailleurs sont sélectionnés sur base de leur caractère et orientés vers une spécificité qui correspond à leur personnalité et leurs prédispositions.

Dans le cadre de ce travail, il est également important de faire le parallèle avec la vie sauvage. Comme les loups, les chiens obéissent à une forme de hiérarchie au sein d'une meute. Ils vivent en respectant des règles établies par le mâle Alpha. Ils suivent des ordres sur fond d'obéissance et de soumission. En travaillant avec l'homme, ils reproduisent un schéma similaire. Les chiens ont besoin d'un cadre et d'un maître pour les guider.

Si les humains et les chiens ont leurs propres moyens de communiquer, ils trouvent des solutions pour se comprendre et fonctionner ensemble. Chacun, de manière consciente ou non, met en place un langage commun basé sur des gestes, des attitudes et des sons constituant une communication inter-espèces spécifique à leur relation. Comme déjà évoqué, bien que descendant du loup, le chien est une espèce domestiquée. Ce processus de domestication a modifié le comportement du chien sauvage en sélectionnant sa capacité à se reposer sur la communication de l'homme. Il a appris à s'informer et donc à vivre en décodant les signaux de l'espèce humaine. (Bénédicte Hivin, 2016).

De manière générale, les chiens, en plus d'être d'excellents compagnons de vie, peuvent se rendre utiles à l'homme de nombreuses manières si très tôt, ils sont éduqués et dressés. Les domaines d'utilisations du chien sont très diversifiés, allant du chien-guide d'aveugle au chien d'attaque, chaque chien possède des compétences spécifiques et il est raisonnable de penser que tous ne peuvent pas faire le même travail. Mais qu'en est-il de la relation de l'homme au chien ? Et quelle peut être l'influence de cette relation sur les comportements du chien ? Il ne s'agit pas de projeter le comportement moral des humains sur les animaux, mais d'étudier leurs capacités à concevoir des outils pour les utiliser dans le but d'atteindre leurs objectifs. Ils montrent une conscience de leur environnement et de la possibilité d'en faire usage et ils procèdent à des inférences basiques. (En reproduisant un comportement, on obtient des conséquences similaires) (Julien Lecompte, 2018). Les attentes que l'homme a du chien relèvent avant tout de la performance. Quelle que soit sa spécificité, un chien performant sera celui qui répond à la demande de son maître de manière immédiate et sans condition. À partir de cela, un chien performant adaptera ses compétences en fonction de l'utilisation que l'homme aura choisi de faire de lui. Dans ce cas, la relation au chien est principalement conditionnée à sa soumission et son obéissance : Au pouvoir que l'homme exerce sur lui. (Bizard & Al., 2021)

C'est sur les enjeux de la collaboration entre le maître et son chien que nous avons décidé de nous orienter dans le cadre de ce travail de fin d'études où nous allons tenter d'élargir la sociologie aux relations existantes entre l'homme et le chien en le considérant comme un acteur à part entière de la structure organisationnelle dans laquelle il est impliqué, jouissant du même espace social. Dans le but de clarifier le cadre de nos recherches, nous avons, de manière volontaire, réduit le travail à l'étude du pouvoir fondé sur les rapports humains et sociaux dans les organisations. En effet, traditionnellement, le pouvoir se manifeste sous une expression très formelle et associée à la notion d'autorité. Néanmoins, certains

auteurs ont également développé des théories tendant à démontrer que l'exercice du pouvoir n'est pas réservé aux seuls détenteurs de l'autorité. Chacun des acteurs d'une relation pourrait avoir un rôle à jouer. Plus précisément, nous avons choisi de nous pencher sur la question du pouvoir en tant que moyen de communication entre le maître et le chien. Le pouvoir comme phénomène d'alliance « inter-espèces » mis en corrélation avec le pouvoir envisagé dans des structures organisationnelles en sociologie. Nous avons exploré le pouvoir dès lors qu'il apparaît comme le moyen pour certains individus ou groupes d'individus d'agir sur d'autres individus ou groupes.

Dans ce travail et après cette introduction exposant notre problématique et notre intérêt pour le thème étudié, une contextualisation générale de nos recherches permettra de mettre en lumière notre cheminement à travers la littérature scientifique sur le sujet. Nous présenterons également, dans sa structure de base, le centre d'appui canin de la Police fédérale faisant l'objet de notre terrain de recherche. Connaître les différents types de chiens ainsi qu'être au fait du fonctionnement d'un service aussi particulier nous semble un point de départ essentiel à la compréhension de notre travail.

Nous fournirons ensuite les outils sociologiques mobilisés et le cadre théorique de notre recherche. Nous ferons le point sur la notion du pouvoir comme elle est perçue par plusieurs sociologues tels que Weber, Crozier et Friedberg, Foucault, Bourdieu, Parsons ou encore Luhmann. Pouvoir mettre en regard ces différentes théories nous a permis d'ouvrir le champ des possibilités quant à l'adaptation de ces concepts aux sciences naturelles.

Exposant notre méthodologie, nous commencerons par décrire le cheminement de notre réflexion autour de notre question de recherche ainsi que la formulation des hypothèses pouvant répondre à notre problématique. Si la relation entre le maître et le chien semble faire partie des essentiels permettant la création d'un binôme fiable et efficace, quels moyens utilisent-ils pour y parvenir ? Quelle place occupe le concept de pouvoir dans la collaboration entre le maître et son chien ?

Notre récolte de données a été réalisée au travers de divers entretiens et observations menés au cours de nos explorations sur le sujet et sera également présentée dans le cadre de notre méthodologie. Inspecteur au sein du service d'Appui canin de la Police Fédérale Belge, notre terrain de recherches s'est principalement axé autour des chiens de recherche faisant partie de ce service et aux rapports qu'ils entretiennent avec leur maître. Chaque maître-chien et chaque chien possède sa propre personnalité et ses propres attentes vis-à-vis de l'autre. Il a donc été tout à fait naturel de rencontrer différentes approches de la relation nous permettant d'obtenir, au cœur d'un même service, la quantité de données empiriques nécessaires à la réalisation de ce travail.

Nous réaliserons, subséquemment, une mise à plat des données récoltées qui seront soumises à une mise en perspective avec l'analyse réflexive réalisée autour des concepts du pouvoir cités précédemment et à partir de laquelle nous essayerons de comprendre comment l'exercice du pouvoir est structuré au sein d'un binôme maître et chien et partant, nous verrons son importance à l'intérieur d'un système de communication.

À l'issue de nos entretiens, observations et analyses de données, nous évaluerons les hypothèses formulées et tenterons de répondre à notre question de recherche : « Comment le maître et le chien collaborent-ils ? ». C'est donc en ce sens et à la lumière des concepts du pouvoir que nous avons mené nos recherches pour la réalisation de ce travail.

## 3. Contextualisation générale

---

### 3.1 Structure policière Belge

La police belge est divisée en deux grandes branches, à savoir la Police Locale et la Police Fédérale qui constituent la Police Intégrée. La création de la Police Intégrée est régie par la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux. Ces niveaux qui sont la Police Locale et la Police Fédérale sont autonomes et dépendent d'autorités distinctes, mais travaillent en étroite collaboration et sont complémentaires.

La Police Locale est composée de 185 zones de police réparties sur l'ensemble du territoire agissant chacun dans sa circonscription dénommée. La Police Locale est chargée de toutes les missions de police de base, tant de police judiciaire que de police administrative, sur le territoire de la zone de police. Elle assure ainsi les sept tâches de base nécessaires à la gestion des événements et des phénomènes locaux : travail de quartier, accueil, intervention, assistance policière aux victimes, recherche locale, maintien de l'ordre et sécurité routière. Parmi les différentes zones de Police, certaines sont dites monocommunes et couvrent le territoire d'une seule commune et d'autres, sont pluricomunes et couvrent, pour des raisons géographiques ou opérationnelles, plusieurs communes.

Chaque Corps de Police locale est placé sous la direction d'un Chef de Corps, responsable de l'exécution de la politique policière locale et qui assure la direction, l'organisation et la répartition des tâches au sein de son Corps. Il exerce les activités précitées sous l'autorité du Bourgmestre, pour les zones monocommunes ou d'un conseil et d'un collège de police pour les pluricomunes. À l'instar des conseils communaux, le conseil de police dispose de compétences relatives au budget et à son suivi, à l'engagement de personnel, et à l'interpellation du collège et du chef de la zone sur l'activité de la police. Chargé de l'organisation et de la gestion du corps de police local, le collège de police est constitué des Bourgmestres des différentes villes ou communes de la Zone de Police.

La Police Fédérale est placée sous la direction d'un Commissaire Général, lui-même sous l'autorité des ministres de l'Intérieur et de la Justice. Elle exerce, sur l'ensemble du territoire Belge, des missions de police judiciaire et de police administrative dans des domaines spécialisés ou lorsque les phénomènes dépassent le niveau local. Elle exerce aussi des missions d'appui de nature opérationnelle, administrative ou logistique. La Police fédérale est composée du Commissariat général, de 3 directions générales (la Direction générale de la police administrative, la Direction générale de la police judiciaire et la Direction

générale de la gestion des ressources et de l'information), de directions et services centraux à Bruxelles et de directions et services déconcentrés dans les arrondissements.

La Direction générale de la Police judiciaire oriente ses missions de police judiciaire spécialisées vers la criminalité supra locale, organisée et déstabilisant la société, et vers les délits qui requièrent une approche spécialisée. Son activité a pour but la détection des phénomènes criminels ou des formes d'émergence, et la signalisation à temps aux autorités compétentes, la contribution à une diminution du risque que des faits criminels soient commis, l'exécution d'enquêtes judiciaires ou de recherche et l'approche des organisations criminelles.

Au niveau de la Police Intégrée, la Direction générale de la gestion des ressources et de l'information s'acquitte de différentes missions telles que la collecte et l'exploitation d'informations opérationnelles et non policières, le développement et la gestion des systèmes de communication et d'information, le recrutement et la sélection ou la gestion des relations syndicales. À la demande de la Police Locale, la direction peut également fournir un appui non opérationnel supplémentaire. Au niveau de la Police Fédérale, la direction remplit une série de missions de management et de gestion. Ces missions sont en lien direct avec les matières non opérationnelles qui lui sont assignées, notamment dans les domaines de la GRH, des finances, de la logistique, de la gestion de l'information, de l'ICT<sup>1</sup> et du contrôle interne.

Active sur l'ensemble du territoire national, La Direction générale de la police administrative assure les missions de police administrative de première ligne, telles que les missions de Police de la route sur les autoroutes et les routes qui y sont assimilées, de Police de la navigation sur la Mer du Nord et sur les voies navigables, de Police des chemins de fer sur les voies ferroviaires et dans les gares, de Police aéronautique à l'aéroport national et dans cinq aéroports régionaux, de contrôle de l'immigration et des frontières. Elle fournit également un appui spécialisé avec l'appui aérien et l'appui canin.

Le personnel de cette direction générale exécute en outre des missions de protection, telles les escortes de transports de fonds, le transfert de détenus dangereux, la surveillance des Palais Royaux et la protection des membres de la Famille Royale, ou encore des missions de police auprès du Shape (quartier général des forces de l'OTAN en Europe). Un soutien est par ailleurs fourni aux autorités administratives et aux services de police locaux, en mettant à leur disposition du personnel et du matériel spécialisés (arroseuses, police à cheval, etc.) dans le cadre de la gestion négociée de l'espace public.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> ICT signifie « Information et communication Technology »

<sup>2</sup> Extrait du site internet [www.Police.be](http://www.Police.be) consulté le 13/05/2021

### 3.2 Historique du chien

Compte tenu de l'impact de la présence du chien dans nos sociétés et de l'augmentation constante des rôles qu'il y joue, il est naturel de se demander d'où vient cet animal hors du commun et comment sont tissés ces liens qui le rendent si proche de l'homme. Depuis toujours, les chiens ont occupé une place importante dans notre environnement. Leur rôle a cependant évolué au cours du temps. Déifié pendant l'antiquité, le chien fut longtemps cantonné à des fonctions utiles à l'homme avant de devenir un véritable compagnon de cœur. Retracer le récit de la domestication du chien est crucial pour la recherche fondamentale. Mieux connaître ce sujet nous permet d'en savoir plus sur notre histoire avec lui et la relation spéciale qu'ils entretiennent avec l'homme depuis environ 12 000 ans. (Ribourg, 2021)

En effet, nos ancêtres, en voyant les loups fouiller leurs campements, se sont rapidement rendu compte qu'ils pourraient leur être utiles pour les aider à chasser et traquer les autres animaux. Ceux qui toléraient le mieux les humains se sont alors développés et ont commencé à être sélectionnés et élevés selon leurs caractéristiques physiques et comportementales (Decrouy, 2020). La domestication du loup accompagne donc le passage de l'homme de la période de « prédation » à la période de « production » (Ribourg, 2021).

Aucune autre espèce animale n'affiche aujourd'hui une telle diversité. En effet, il existe actuellement plus de 400 races de chiens, de formes et de tailles les plus diverses. En dépit d'une telle variété, tous les chiens domestiques font partie de la même famille, *Canis Familiaris*, laquelle remonte aux *canis Lupus*, mieux connu comme le loup. La faculté d'adaptation du loup aux différents environnements et son aptitude à une certaine organisation sociale lui ont permis de triompher dans la nature. Pour les mêmes raisons, il était également bien préparé pour s'adapter à la vie domestique. Bien que cela ne paraisse pas si évident, le chien comme on le connaît aujourd'hui, garde de nombreuses caractéristiques comportementales venant du loup. Le besoin d'exploration, la volonté d'être soumis à une figure de chef, la capacité à varier son organisation sociale en vivant seul ou en groupe, ses facultés de communication et son besoin d'établir des relations communautaires stables sont d'autant de caractéristiques que l'on retrouve chez le chien domestiqué.

L'homme a toujours su reconnaître et exploiter les capacités du chien dans des domaines où lui-même est handicapé, et l'a ainsi sélectionné et entraîné pour s'en faire un allié indispensable dans ses activités professionnelles. Au fil du temps, le nombre de responsabilités que leur confient les humains ne cesse d'augmenter. Gardiens, guides de troupeaux, gardes du corps, compagnons de chasse, mais aussi secouristes en mer ou en montagne, guides d'aveugle, chiens de policiers ou démineurs. Mais être un chien de travail n'est pas à la portée de tous les types de chiens. En effet, chaque race de chien a des

prédispositions pour certaines missions en raison de ses qualités physiques et sa personnalité, l'éducation et l'entraînement font le reste<sup>3</sup>.

### **3.3 Appui canin en Belgique**

La Direction d'appui canin a été créée en 1968 au sein de l'École spéciale de l'ex-Gendarmerie afin d'assurer la formation des chiens et maîtres-chiens de la Gendarmerie. Lors de la réforme des polices en 2001, le Service d'appui canin a été rattaché à la Direction générale de l'appui opérationnel. Depuis le 1er mars 2007, le service fait partie de la Direction générale de la police administrative de la police fédérale.

Le service d'appui canin occupe environ 120 personnes : la direction se compose d'un chef de service et deux chefs de service adjoints. Les membres du personnel sont, eux, séparés en deux cellules distinctes : la cellule formation et la cellule opérationnelle.<sup>4</sup>

La cellule opérationnelle compte 89 maîtres-chiens et 129 chiens opérationnels. Ces teams canins spécialisés sont envoyés sur le terrain à la demande des autorités judiciaires ainsi que des services de la police locale ou fédérale. Ce pilier s'assure également qu'un minimum de teams canins soit disponible 24/24 heures en dehors des heures normales de service. Les membres de la cellule opérationnelle sont divisés en 8 sections en fonction de leur discipline : 17 maîtres-chiens composent la section recherche « drogues actif » qui réalise des recherches de produits stupéfiants et billets dans des lieux publics, véhicules ou bâtiments, la section recherche « drogues passif » qui réalise ses recherches sur des personnes compte 5 maîtres-chiens, 16 maîtres-chiens forment la section recherche « personnes disparues » ou « pisteur », la section recherche de « foyers incendies » se compose de 3 maîtres-chiens, la section recherche de « restes humains » compte 4 maîtres-chiens qui font également partie de la cellule formation, la plus grande section est la section recherche « explosifs » qui occupe 21 maîtres-chiens, la section recherche « contrôles migration » compte 5 maîtres-chiens et enfin, 16 maîtres-chiens composent la section « patrouille ».

La cellule formation est composée de 17 maîtres-chiens et s'occupe de la formation et du suivi de tous les chiens et maîtres-chiens de la Police Fédérale. A l'heure actuelle, 20 chiens sont en formation. Elle fournit également un appui à la Police Locale via les écoles provinciales pour la formation de maîtres-chiens de patrouille ou de recherches.

---

<sup>3</sup> Site internet <https://www.purina.ch/fr/votre-chien/nouveau-chien/choisir-chien/histoire-du-chien> consulté le 29/04/2021.

<sup>4</sup> Extrait du travail réalisé dans le cadre du séminaire de méthodologie de la recherche 2020-2021.

Dans le cas des zones de Police, elles ne disposent pas systématiquement d'un service d'appui canin. Différentes configurations existent et s'expliquent essentiellement par la circonscription. De grandes zones telles que Bruxelles, Anvers, Charleroi ou Liège, possèdent un service qui s'est spécialisé dans les teams canins. Constituées principalement de binôme maître et chien de patrouille, certaines zones ont également fait le choix de former des chiens à la recherche de stupéfiants ou d'explosifs afin de garantir un service maximal au sein de leur circonscription. Ces binômes sont engagés en appui des équipes d'intervention sur le terrain ou lors d'événements particuliers et ne réalisent pas de missions de Police dites « de base ».

Dans le cas des plus petites zones, il n'existe pas forcément de service consacré exclusivement au travail avec un chien. Cependant, certains policiers de l'intervention formés et brevetés, en plus de remplir leurs devoirs en effectuant les missions de Police « de base », sont accompagnés d'un chien de patrouille qu'ils peuvent faire travailler selon les circonstances des situations qu'ils rencontrent.

### **3.4 Cas particulier du chien policier**

Un chien policier est un chien employé au sein d'une brigade canine. Ils possèdent un matricule permettant de les identifier et de les instaurer comme membres de l'organisation dans laquelle ils travaillent. Ils sont élevés et travaillent avec un maître-chien spécialement formé pour leur encadrement sur le terrain. Les chiens de police sont éduqués dans un centre de formation des unités cynophiles et en condition réelle grâce à des méthodes d'éducation positive fondées sur le jeu et la récompense.

Dans le cas des chiens policiers, on distingue deux catégories :

**Les chiens d'intervention ou de patrouille** qui accompagnent les policiers dans leurs missions quotidiennes. Leur présence est souvent dissuasive, mais lorsqu'ils interviennent, c'est dans un but de défense de maître ou de maîtrise de personnes dangereuses dans des situations de crise.

**Les chiens de recherches** qui peuvent intervenir dans des contextes très variés et sur des recherches à finalités très différentes. En effet, les disciplines sont hétérogénéisées et il peut s'agir de détecter des drogues, des armes, des explosifs, des billets, des restes humains ou de retrouver des personnes disparues.

L'affectation d'un chien policier à un service d'appui canin ne dépend pas essentiellement de sa race, mais davantage de son caractère et de ses qualités individuelles. Chaque chien est formé spécifiquement pour mener à bien une tâche précise. Ce sont les Bergers Malinois et Bergers Allemands qui représentent la majorité des chiens des forces de l'ordre. Les chiens de plus petite taille comme les English springer

Spaniel, même s'ils sont forcément incompatibles avec un travail de patrouille ou de défense, sont très appréciés par des services de recherche, car ils se faufilent plus facilement partout.

Les chiens sélectionnés peuvent être des chiots provenant d'élevages choisis par les brigades canines, ils peuvent arriver de centre de protection des animaux ou avoir été abandonnés par des particuliers qui ne parviennent pas à les éduquer. Ils sont alors récupérés par les centres spécialisés et dressés spécifiquement.

L'envie de jouer et la persévérance sont les premières caractéristiques testées, mais l'obéissance est le premier élément inculqué. Beaucoup d'exercices ont pour objet de développer à la fois l'obéissance et la complicité entre le maître et le chien. C'est par le jeu que les chiens apprennent peu à peu à se familiariser avec les attentes propres à chaque mission. Pour les chiens de recherche, le jeu est de retrouver une substance sur laquelle il travaille. Une fois qu'il a trouvé ce qu'il cherchait, il obtient en récompense un jouet à mordiller ou une friandise. Le chien apprend à détecter un certain nombre d'odeurs en fonction des besoins des brigades et peut en apprendre des nouvelles au cours de sa carrière.

Pour les chiens de patrouille, la formation passe par l'apprentissage du mordant. Cela requiert une maîtrise totale du chien par son maître, surtout dans les circonstances les plus stressantes. Les missions étant susceptibles d'évoluer selon les situations, les chiens policiers, pour être au top de leurs capacités, doivent suivre un entraînement régulier sur la durée de leur carrière. Le binôme maître et chien est idéalement établi en fonction des caractères de chacun pour favoriser la compatibilité et la réflexivité des échanges.<sup>5</sup>

### **3.5 Situation dans la littérature**

La sociologie dans son sens le plus pur désigne la science qui étudie l'homme dans son rapport avec les autres. Son objectif est, entre autres, de comprendre et expliquer l'impact de la dimension sociale sur les individus et leurs comportements (S. Becker, 2021).

Historiquement, les sociétés animales sont envisagées depuis de nombreuses années, non pas par des sociologues, mais par les éthologues. L'éthologie, quant à elle, est la discipline qui étudie le comportement des animaux y compris les êtres humains, le plus souvent dans leur milieu naturel (Petit, 2021). Elle explore l'environnement animal afin d'établir des connaissances sur celui-ci en matière de moralité, d'intelligence, de culture, de vie politique et sociale. (Pelletier, 2019, 6). Jugeant l'humain

---

<sup>5</sup> Extrait du travail réalisé dans le cadre du séminaire de méthodologie de la recherche 2020-2021.

comme espèce animale, elle nous permet d'en apprendre davantage sur les agissements humains considérant ceux-ci au même degré que des animaux ou indirectement en observant d'autres espèces, mettant nos propres comportements à distance. (Lecomte, 2020)

Au travers de nos recherches sur le sujet, il nous est apparu que le paysage des sciences sociales est marqué depuis plusieurs années par l'émergence de travaux portant spécifiquement sur les relations entre humains et animaux. En effet, certains sociologues tels que Dominique Giullo (2006, 2012, 2015, 2016, 2020) ou Véronique Servais (2012) revendiquent une contribution de la sociologie à l'étude des sociétés animales en s'interrogeant sur une potentielle compatibilité des cadres théoriques et méthodologiques des sciences sociales et des sciences naturelles. Les auteurs s'appliquent à poser la question des rapports entre humains et non-humains et à la distribution de leurs capacités d'actions. Les animaux, tantôt détenteurs d'une position symbolique des sociétés humaines dans la littérature, passeraient à une approche que l'on pourrait dire agentive ou les ils ne seraient plus considérés uniquement comme des objets modelés par les sociétés humaines. « On cherche à comprendre leur part active dans les dynamiques sociales » (Michalon, 2018). Une application éthologique au comportement humain peut être envisagée en transposant les modèles découverts dans une espèce pour étayer des hypothèses faites au sujet d'une autre. Des notions telles que le territoire, la hiérarchie, l'organisation sociale ou les communications interspécifiques existent à l'évidence chez l'homme, mais également chez l'animal. « C'est le comportement propre à l'espèce qui importe en premier lieu, et donc ses caractéristiques différentielles. Les différences interspécifiques ont sinon plus, en tout cas autant de valeur que les ressemblances. » (Cosnier, 1977, 2). « La sociologie avec les animaux consiste à s'intéresser aux relations qui unissent les hommes et les animaux, en tant qu'ils participent, écologiquement, politiquement et interactionnellement, d'un même espace social ». (Michalon & Al., 2016, 1)

En 2010, Eric Baratay, historien de formation publie une réflexion nommée « Les socioanthropologues et les animaux » et se lance dans une étude pour un rapprochement des sciences en reconnaissant l'animal acteur des sciences sociales. Le rapprochement des disciplines, le métissage des concepts, des analyses et des thèmes favorisés par la nécessaire pluridisciplinarité des recherches fait l'objet, selon lui, de l'un des chantiers des sciences sociales et naturelles à venir. (Baratay, 2010)

Marion Vicart (2010), doctorante à Paris s'est, quant à elle, consacrée à l'étude comparative des êtres humains et des animaux, en particulier les chiens comme « présence située » en en faisant le sujet de sa thèse sociologique. Dans son étude intitulée « Où est le chien ? À la découverte de la phénoménographie équitable », elle évoque la discipline de l'éthologie cognitive qui s'interroge sur le chien en qualité de membre d'une espèce. Le chien est observé dans ses efforts cognitifs comme « chien au travail » et selon

elle, l'enjeu des recherches appelle ainsi à mesurer les performances cognitives du chien et à le voir comme un objet sur lequel on testerait plusieurs variables à un moment donné. (Vicart, 2010)

En 2013, dans une interview menée par Jean Estebanez pour la revue « Carnets de géographes », Dominique Lestel prétend que la sociologie se donne comme objectif l'analyse des communautés hybrides constituées par l'ensemble des relations que les humains entretiennent avec les animaux. « On peut considérer qu'en s'intéressant aux animaux, on apprend des choses sur les humains. (...) Il s'agit moins de savoir ce qui distingue l'homme de l'animal que de se demander dans quelle mesure nous débordons sur les non-humains et dans quelle mesure ils débordent sur nous. » (Lestel, 2013, 1)

Dans leur article publié dans la revue « SociologieS » en 2016, Michalon & Al. se posent la question d'une adaptation de la sociologie avec les animaux et réalisent un paradigme mettant en scène des concepts sociologiques adaptés aux sciences naturelles. Le titre « Une sociologie *avec* les animaux : faut-il changer de sociologie pour étudier les relations humains/animaux ? » est le reflet de leur réflexion. Ils nous proposent de brosser un état non exhaustif de la manière dont la littérature sociologique a pu se saisir, ou au contraire se distinguer, des travaux éthologiques pour penser les relations qui unissent l'homme à l'animal. « La sociologie des relations humains/animaux cherche à rendre compte de la socialité qui réside entre des êtres et des groupes d'espèces différentes et expose une autre ambition qui consiste à décrire et à analyser comment humains et animaux vivent ensemble. » (Michalon & Al., 2016, 2).

En 2016, la revue « l'année sociologique » voit paraître le volume 66, une édition dans laquelle Guillo Dominique et Remy Catherine ont réuni et présenté des études portant sur les sciences sociales et les animaux. Cette revue retrace, au travers de réflexions de plusieurs auteurs, les recherches conduites dans le cadre de la relation qu'il peut exister entre l'homme et l'animal et leur place dans la société actuelle. L'une des ambitions de ce volume est ainsi de montrer comment les enquêtes menées sur la socialité des animaux et leurs relations avec les humains, loin de se situer aux marges des sciences humaines et sociales, touchent à leur cœur même et participent de plain-pied à un enrichissement de la compréhension des univers proprement humains. (Guillo et Remy, 2016)

Outre ce rapprochement entre les sciences sociales et naturelles, la littérature voit immerger des études impliquant les animaux dans les sciences du travail. En effet, depuis toujours, l'homme utilise l'animal et s'en est fait un allié indispensable à la réalisation de tâches professionnelles. Cependant, il aura fallu des années avant que le travail effectué par ces animaux soit reconnu par l'homme et qu'ils soient élevés au rang d'acteurs dans l'organisation du travail.

En 2010, le texte intitulé « les vaches collaborent-elles ? » de Jocelyne Porcher, zootechnicienne et sociologue, dressait un premier état des lieux des oublis littéraires impliquant les animaux dans les sciences du travail. Ce texte sera également le point de départ d'un projet de recherche avec pour objectif de poser les premières pierres d'une conceptualisation du travail animal en documentant la question du « travailler » animal.

En 2012, le projet de recherche intitulé « Compagnons animaux, conceptualiser les rapports des animaux au travail », nommé « projet COW » voit le jour auprès de l'agence nationale de recherche. Jocelyne Porcher coordinatrice du programme mènera ce projet de recherche jusqu'en 2016. « Les animaux travaillent-ils ? C'est la question qu'a posée le programme ANR COW (2012-2016). En rupture avec l'idée que le travail est un propre de l'homme, nous avons fait l'hypothèse que les animaux étaient aussi des acteurs du travail et qu'il était possible d'étudier leurs contributions au travail avec les outils des sciences sociales. Nous avons exploré leurs rapports au travail dans différents terrains professionnels, y compris l'élevage où nous avons mis en débat leur abattage. Nos résultats montrent qu'il existe un travailler animal. Les animaux investissent leur subjectivité et leur affectivité dans le travail et leur agentivité déborde largement le travail prescrit. L'organisation de deux grands colloques, la publication d'articles, d'un ouvrage et d'un film nous ont permis de diffuser ces résultats et de les mettre en discussion dans le champ des SHS. » (Porcher, 2017, p.172). La réalisation du projet « COW » a permis de proposer des innovations conceptuelles et méthodologiques inédites et de sortir du discours scientifique et grand public consensuel sur les animaux. ((Porcher, 2017, p.178)

Jocelyne Porcher, au travers de ses multiples écrits, ses recherches et ses conférences, s'inscrit comme pionnière dans la reconnaissance du travail animal. Elle fera figure de source d'inspiration pour de nombreux sociologues touchés et concernés par la cause animale.

C'est dans cette suite d'idée que Jean-François Oriante et Etienne Lohay ont étudié, de manière plus précise les chiens comme presque-travailleurs au service de l'homme. Leur article intitulé « Comment les chiens travaillent-ils ? Le cas des chiens détecteurs d'explosifs » paru dans la revue de l'institut de sociologie en 2016 propose quelques pistes pour l'analyse sociologique du travail des chiens en prenant l'exemple des chiens détecteurs d'explosifs au sein d'une société privée de gardiennage. En confiant au chien un rôle professionnel et un statut particulier fondé sur une compétence spécifique, ils font état de la complémentarité des rôles entre le maître et le chien et s'interrogent sur les moyens de communication permettant le fonctionnement du binôme. (Oriante et Lohay, 2016)

En 2018, Etienne Lohay propose un texte retraçant le parcours d'un « chien de sécurité, de la sélection à la pension » en décrivant de manière assez précise les étapes traversées par le chien dans la sphère professionnelle dans laquelle il s'insère. (Lohay, 2018)

Pour étayer un peu plus nos observations concernant la relation entre l'homme et le chien, nous avons également orienté nos entretiens sur base de deux articles parus dans la revue de psychologie « l'Esprit du temps » en 2018. S'éloigner du domaine de la sociologie pure nous permettait d'ouvrir notre champ de vision et de mettre en lumière des théories de la relation dans sa dynamique psychique. Le premier, rédigé par Jean-Marie Brohm et intitulé « Le chien, une figure de compagnon polyvalent » décrit la proximité qu'il existe entre l'homme et le chien partant qu'il est l'animal le plus généralement et le plus complètement domestiqué (Brohm, 2018). Le second article qui nous a permis d'y voir un peu plus clair s'intitule « La relation de l'homme au chien familial : symptôme de sa dynamique psychique ? » et a été écrit par Christel Elies et Silke Schauder. Au travers d'entretiens semi-directifs de recherche, elles ont exploré la relation homme-chien sous plusieurs aspects, soit la personnalité des propriétaires, leurs représentations des chiens, leurs modalités d'interaction et l'empathie interspécifique (Elies et Schauder, 2018).

En 2020, Charlotte Duranton et Florence Gaunet publient dans la revue Française « L'année psychologique », un article dont le titre évocateur « Le rôle de l'affiliation dans la synchronisation comportementale interspécifique du chien avec l'humain : des processus cognitifs sociaux analogues à ceux de l'humain » dresse un tableau des mécanismes cognitifs sur le plan interspécifique. Elles étudient la synchronisation comportementale entre l'homme et le chien et la définissent comme lien social (Duranton et Gaunet, 2020).

En ouvrant l'investigation à de nouveaux sujets, la recherche a connu un effet libérateur. Ainsi, plus récemment, des éthologues, anthropologues et sociologues ont souligné l'importance des animaux dans la vie culturelle des hommes. Cette littérature est l'écho de la présence des animaux de compagnie et plus particulièrement, des chiens dans notre société.

## 4. Théories sociologiques mobilisées

---

Dans le cadre de ce travail, nous nous sommes penchés sur les différentes approches de la notion de pouvoir qui s'inscrivent dans la littérature. Pour mieux les appréhender et les individualiser, nous avons commencé par en définir les éléments essentiels à la compréhension de nos recherches sur le sujet.

Dans un second temps, nous avons également fait le choix de définir les notions de communication pour illustrer les construits de la relation qu'il peut exister entre un maître et son chien, la communication étant la base de toutes situations relationnelles.

### 4.1 Qu'est-ce qui définit le pouvoir ?

La notion de pouvoir en sociologie a longuement été étudiée et a permis la mise en évidence de différentes théories à son sujet. Le mot pouvoir est employé dans de nombreux sens qui sont parfois proches des concepts d'influence ou d'autorité. « De nombreuses tentatives, contradictoires entre elles, ont été faites pour ramener le phénomène du pouvoir à un concept qui soit théoriquement et empiriquement fécond. Dans ce contexte, une théorie du pouvoir ne peut se contenter d'une interprétation descriptive, d'une analyse de l'essence [...] » (Luhmann, 2010, 1).

« Tantôt le pouvoir est considéré comme une certaine capacité d'un sujet A s'exerçant sur un sujet B, l'un et l'autre individus ou groupes ; tantôt comme l'expression sociale de la force ; tantôt comme reposant sur un consensus à l'action ou à l'organisation collective ; tantôt comme un moyen de réaliser certaines fins. » (Burgelin, 1965)

En son sens le plus général, le pouvoir peut se définir comme « la production d'effets sur le monde extérieur, qu'il soit humain ou non humain » (Russell, 2003 cité par Gagnon, 2021). Le pouvoir peut s'exercer sur la Nature, sur soi-même ou sur les autres. Il est une composante essentielle et constitutive de toute action en ce sens qu'agir est par définition avoir des effets sur le cours des choses. Le pouvoir peut être intentionnel en mettant en œuvre des moyens ayant pour visée l'obtention d'une finalité désirée. Le pouvoir peut également échapper à l'intention consciente des individus et se définit dès lors comme le fait d'exercer une influence plus ou moins grande sur l'état du monde ou sur autrui. (Gagnon, 2021)

Il existe deux types d'approches du concept de pouvoir, la première est une approche substantialiste qui conduit à considérer le pouvoir comme un attribut ou un avoir, une chose que l'on peut posséder (avoir du pouvoir) ou perdre (perdre le pouvoir), que l'on peut accroître ou dilapider. Le pouvoir comme une

caractéristique de la personne ou de l'instance qui le détient et qui prend place dans un modèle d'interaction dans lequel le pouvoir est la propriété des acteurs du système. La seconde est l'approche relationnelle (ou interactionniste) dans laquelle le pouvoir n'est pas envisagé comme une chose, mais comme une relation (Donkezmo, 2015). Le pouvoir comme étant la propriété de la relation, la capacité générale d'un système mettant l'accent sur les modalités variables d'exercice du pouvoir.

## **4.2 Le pouvoir selon Weber**

Les définitions du pouvoir ont été fortement influencées par les contributions théoriques de Max Weber. Sa conception du pouvoir tient du modèle substantialiste.

D'après Weber, le pouvoir est la capacité d'un acteur d'obtenir qu'un autre acteur soit en position d'exécuter sa volonté en dépit de résistances au moyen de la contrainte physique, de l'obéissance ou de la domination légitime. Il donne une place significative à l'autorité dans les organisations et établit un lien entre le pouvoir, l'autorité et la légitimité. Selon Weber, pouvoir et légitimité vont de pairs. Dans une organisation, les ordres sont respectés, car ils viennent de l'autorité légitime. Cette définition implique de faire un lien avec la notion de domination. (Weber, 1922, cité par Kauffman, 2014).

Sur base de sa définition, Max Weber définit trois types de fondement de la légitimité de la domination. On distingue la légitimité légale, traditionnelle et charismatique. La première, la légitimité légale exerce son pouvoir sur base d'un droit à la domination établi par une hiérarchie. « On obéit non pas à la personne en vertu d'un droit qui lui est propre, mais à la règle codifiée qui précise à qui l'on doit obéir, et dans quelles limites on doit lui obéir. Lorsqu'il émet un ordre, celui qui donne des ordres obéit lui aussi à une règle : à la "loi" ou au "règlement", à une norme formellement abstraite. ». (Weber, 1922, cité par Kauffman, 2014 : 292) La domination patriarcale ou toute autre forme de « pouvoir autoritaire » qui ne réussit à se prévaloir d'une autorité légitime qu'en vertu d'une habitude profondément intériorisée constitue ce que Max Weber appelle la légitimité traditionnelle. Elle se base sur les croyances quotidiennes et les traditions. En ce qui concerne la légitimité charismatique, celle-ci s'explique par l'influence qu'une personne peut exercer à partir de son caractère et de sa personnalité.

Le terme charisme apparaît ici exempt de valeur et d'idéologie personnelle. « La domination charismatique est une relation sociale spécifiquement extraquotidienne et purement personnelle. » (Weber, 1922, cité par Kauffman, 2014 : 299). Pour que les formes de domination développée par Weber fonctionnent, l'existence de ces types de légitimité est nécessaire.

### 4.3 Le pouvoir selon Crozier et Friedberg

Le pouvoir selon Crozier et Friedberg est au cœur de toute organisation dans la société. Crozier et Friedberg proposent une définition relationnelle du pouvoir envisagé comme problème central de l'organisation. Le pouvoir est une double dépendance qui s'oriente de façon plus forte vers l'un ou vers l'autre en fonction de différents paramètres. Le pouvoir est toujours une relation entre plusieurs acteurs, et non un attribut de l'un ou de l'autre : « Le pouvoir en effet n'existe pas en soi. La relation de pouvoir ne s'établit que si les deux parties s'intègrent au moins temporairement dans un ensemble organisé » (Crozier cité par Premat, 2008, p.3).

«Le pouvoir est une relation de dépendance, réciproque, déséquilibrée et non transitive » (Friedberg, 1992). Dans le schéma organisationnel proposé par Crozier et Friedberg, les individus font partie de différents groupes d'acteurs qui poursuivent leurs stratégies et objectifs à l'intérieur des règles de l'organisation. Chaque groupe d'acteurs, quel que soit son niveau hiérarchique et ses compétences, possède toujours une certaine marge de liberté, avec des ressources et des comportements qui ne sont pas complètement contrôlables par les autres groupes d'acteurs (Pirotton, 2009).

En 1977, Michel Crozier et Ehrard Friedberg, sur base de leurs analyses organisationnelles faisant l'objet de leur ouvrage « l'acteur et le système », ont développé un concept sociologique définissant ce qu'ils ont nommé « les zones d'incertitude » au sein de l'organisation. Selon eux, une organisation n'est pas régentée exclusivement par des règles formelles définies par le pouvoir hiérarchique. Il existe de nombreux espaces de liberté, ou zones d'incertitude que les différents acteurs de l'organisation, toutes fonctions confondues vont eux-mêmes exploiter. Ainsi, chacun des membres est acteur du construit social qu'est l'organisation. Les acteurs qui ont un rôle à jouer au sein de ces zones d'incertitude disposent alors d'un pouvoir organisationnel. (Gérard Lécivain, 2019)

Crozier et Friedberg identifient quatre sources de pouvoir qui justifient la maîtrise de ces zones d'incertitude : la possession d'une compétence ou d'une spécialisation particulière (Ingénieur, informaticien, experts), la maîtrise des relations avec l'extérieur, la maîtrise de la communication des informations permettant une rétention volontaire et la maîtrise des règles organisationnelles par la hiérarchie. Une zone d'incertitude apparaît comme la source d'un espace de pouvoir et dont les enjeux qu'il recouvre donnent naissance aux stratégies des jeux d'acteurs. (Martin, 2012)

#### 4.4 Le pouvoir selon Foucault

Selon Michel Foucault, le pouvoir est relationnel, il correspond à une relation sociale. « Le pouvoir n'est pas une chose, mais une relation [...], il s'exerce avant de se posséder, il n'est pas essentiellement répressif, mais créateur » (Merlin, 2009, 52). Pour Foucault, le pouvoir est un ensemble de relations telles que l'un parvient à déterminer ou contrôler la conduite de l'autre.

Foucault définit l'exercice du pouvoir comme une action sur les actions des autres. Il n'est ni une substance ni l'apanage d'une classe sociale restreinte et privilégiée, mais il résulte de divers et complexes processus d'interactions entre les individus. (Romain Treffel, 2020). « Ce pouvoir, plutôt que d'être possédé, s'exerce, et n'est pas le "privilège" acquis de la classe dominante, mais l'effet de l'ensemble des positions stratégiques [...] qui ne s'applique pas purement et simplement, comme une obligation ou une interdiction à ceux qui "ne le possèdent pas" ; il les investit, passe par eux et à travers eux » (Foucault, 1975, p. 35 cité par Marino Arevalo 2021). Cela signifie que dominant et dominé sont des positions momentanées et susceptibles de se renverser (Gagnon, 2021). Gagnon, dans son article paru dans le lexique Socius de Montréal donne en exemple les relations interpersonnelles au sein d'une famille "parents et enfant", où le pouvoir peut subtilement et alternativement être exercé par l'un ou par l'autre au moyen de mécanismes tels que la manipulation affective, la coercition, la punition, la désobéissance prolongée ou la récompense (Gagnon, 2021).

Toujours selon Foucault, le pouvoir s'exerce sur des sujets libres, dans le sens où les sujets individuels ou collectifs ont devant eux un champ d'éventualités où peuvent prendre place plusieurs alternatives, conduites, réactions et une variété de modes de comportements. Là où il n'y a pas d'éventualités et où les déterminations sont complètes, il n'y a pas non plus de relation de pouvoir. On ne peut affirmer que la liberté disparaît partout où le pouvoir s'exerce, car il n'y a pas de relation d'opposition absolue entre pouvoir et liberté. Il n'y a pas non plus un rapport d'exclusion, mais un jeu complexe, dans lequel la liberté est la condition même de l'existence du pouvoir. (Foucault, 2001b, 1056, cité par Dastooreh, 2016). Le pouvoir est le résultat des relations parmi les sujets. Le pouvoir traverse l'épaisseur de la société, et le pouvoir se présente là où existent des relations sociales et se présente donc dans un cadre de communication. (Arevalo, 2021)

#### 4.5 Le pouvoir selon Bourdieu

L'approche de Bourdieu est une autre manière de concevoir le pouvoir et d'en rendre compte. Alors que les théories exposées jusqu'ici ont en commun d'avoir insisté sur le pouvoir soit comme exercice soit comme attribut, l'analyse Bourdieusienne a tenté d'articuler les deux paradigmes : « Si le pouvoir peut faire l'objet d'une évaluation quantitative (on peut en posséder plus ou moins selon la position que l'on occupe dans l'espace social) il ne se manifeste comme tel que lorsqu'il s'exerce. » (Gagnon, 2021, 6) Bourdieu fait naître le terme de « capital symbolique » détenu par un acteur. Le capital symbolique désignant la quantité de reconnaissance accumulée au sein de champs d'activités. Selon lui, le monde social est formé de champs spécifiques d'activité qu'il soit scientifique, littéraire ou politique et caractérisé par des rapports de domination dans lesquels les acteurs sont conditionnés par leur Habitus<sup>6</sup>, à savoir ce qu'ils ont connu et vécu dans un champ social.

Dans ces champs sociaux s'exerce une compétition et c'est au travers d'une « violence symbolique » que se perpétuent des rapports de domination légitimés comme la domination masculine, la culture générale, la concurrence économique ou la division travail intellectuel/travail manuel. Le capital symbolique confère un pouvoir symbolique à la personne qui le détient en ce sens qu'il jouit d'une certaine autorité dans son champ d'activité spécifique, mais pas au sein de l'espace social global. C'est-à-dire qu'une personne occupant une position dominante dans un des champs spécifiés pourra occuper une position de dominé dans un autre (Gagnon, 2021, 7).

#### 4.6 Le pouvoir selon Parsons

Selon Parsons, « Le pouvoir est une capacité généralisée d'obtenir des gens qu'ils s'acquittent d'obligations contraignantes dans un système d'organisation collective, quand ces obligations sont légitimes en référence à des buts collectifs auxquels elles concourent ; s'il y a des récalcitrants, il est possible de les faire obéir en appliquant des sanctions situationnelles négatives, quelle que soit l'institution qui les applique effectivement. » (Parsons cité par Quéré, 1991, p.31)

Talcott Parsons a été le premier sociologue à mettre en lumière les implications essentielles de la nature symbolique du pouvoir. (Burgelin, 1965). Sa théorie du pouvoir s'est généralisée à partir du modèle économique dans lequel la monnaie est perçue comme un médium régulateur. En effet, dans le cas de la monnaie, ce médium s'applique à des échanges économiques sur un marché et s'apparente à un langage spécifique permettant la transmission de messages entre les partenaires de l'échange sans qu'ils aient à se comprendre mutuellement ou à assumer la responsabilité de leur interaction. C'est un médium

---

<sup>6</sup> L'Habitus est une structure incorporée, qui nous prédispose à agir. L'Habitus est un système de préférences, un style de vie, des schèmes de perception, de pensées et d'action.

symbolique, car selon Parsons, la monnaie n'a pas de valeur en ce sens qu'elle est à la fois un moyen d'échange et une mesure de la valeur. « Elle fonctionne comme équivalent général rendant possibles une substitution et une combinaison générales de tout ce qui peut s'échanger ». (Quéré, 1991, p.30).

La définition précédente peut être transposée au pouvoir, en considérant ce dernier comme l'aptitude à prendre, à faire savoir et à appliquer des décisions collectives ». (Chaskiel, 2005, p.188). Ce modèle du pouvoir n'a ni valeur ni signification, sans quoi il ne serait pas un équivalent général. De même que la monnaie permet de convertir quasiment tous les biens les uns dans les autres par l'affectation de volumes de valeurs d'échange, le pouvoir permet à ceux qui en disposent de convertir leurs commandements et leurs décisions contraignantes en « disponibilité » à s'acquitter des obligations fixées. Enfin, pour Parsons, il s'agit d'un médium spécifique défini « comme la facilitation de la réalisation des buts collectifs ». En d'autres termes, le pouvoir est un médium de contrôle constitué d'un symbolisme qui généralise et formalise les interactions dans lesquelles il intervient. Celui qui a du pouvoir peut le monnayer en « disposition à obéir à des décisions contraignantes », cette disposition étant assurée quasi mécaniquement, indépendamment des contextes particuliers de son exercice, et sans la médiation d'une relation intersubjective. (Burgelin, 1965).

Dès lors, le pouvoir peut être considéré comme un médium généralisé si on définit les mécanismes du pouvoir en termes d'interactions. Il s'agit pour A d'obtenir de B qu'il fasse des choses qu'il n'aurait pas faites de lui-même, en particulier qu'il se soumette à des décisions contraignantes que A a prises et par là qu'il collabore à la réalisation d'objectifs que le premier a fixés et dont il se tient pour responsable. Dans le cadre d'une relation intersubjective, A dispose de plusieurs stratégies possibles pour parvenir à ses fins : l'incitation, la persuasion, la coercition ou la réactivation des engagements. Selon Parsons, à chacun de ces modes d'action correspond un « médium généralisé » inscrit dans un certain système d'interaction. À l'incitation correspond la monnaie ; à la coercition, le pouvoir ; à l'activation des engagements, les engagements généralisés et à la persuasion, l'influence. (Burgelin, 1965).

Selon Parsons (Burgelin, 1965), un médium généralisé, qu'il s'agisse de la monnaie, du pouvoir ou de l'influence doit répondre à une définition précise et trouver un consentement institutionnel à quatre points de vue, définis par :

1) Une catégorie de valeur, selon laquelle s'investissent les besoins des acteurs.

C'est par le terme d'utilité que Parsons désigne le contenu de la valeur économique. Le pouvoir symbolise l'efficacité ou encore l'efficacité de l'action collective. Quant à l'influence, elle possède une valeur de persuasion. La valeur réalise dans chaque « médium » l'unité du point de vue.

2) Une catégorie à intérêt, correspondant aux propriétés des objets de la situation qui sont importantes à la lumière de ces valeurs. C'est au niveau de cette catégorie d'intérêt que se dessine le point de vue de l'utilité des objets ou des situations et se constitue le code propre à chaque médium (système des prix dans le cas de la monnaie, système des autorisations dans le cas du pouvoir, système des réputations dans le cas de l'influence).

3) Une définition de la situation, dans ceux de ses caractères qui peuvent être exploités lors de la mise en œuvre de l'intérêt. Le sociologue qu'est Parsons pourrait difficilement se contenter de traiter d'un code sans envisager les conditions concrètes de son utilisation. Nous passons donc du plan du code à celui des messages, ou du plan de la langue à celui de la parole. D'une façon générale, la définition de la situation doit exprimer les limites à l'intérieur desquelles un système de signes peut être utilisé.

4) Un cadre normatif, ou ensemble de règles fixant les modes légitimes et illégitimes d'action dans le cadre de la poursuite de l'intérêt en question.

Parsons propose une approche des médiums au travers d'une classification des actions intentionnellement dirigées vers une modification du comportement d'autrui, qu'il nomme « opérations communicatives » ou « pressions » (Burgelin, 1965). Cette classification est basée sur deux critères. Le premier implique que A peut agir soit sur la situation dans laquelle B se trouve placé, soit sur ses intentions, indépendamment de tout changement dans sa situation. En second lieu, du point de vue de B, les interventions de A peuvent être positives ou négatives. Cette double alternative détermine quatre catégories :

1) **Modification positive de la situation (incitation)**. A tente d'obtenir un certain acte de B en lui offrant en échange quelque chose d'avantageux.

2) **Modification négative de la situation (coercition)**. A fait savoir à B que s'il n'accomplit pas tel acte, il provoquera une modification désavantageuse.

3) **Action négative sur les intentions (activation des engagements)**. A fait savoir à B qu'il serait « mauvais » de ne pas agir comme il le lui suggère.

4) **Action positive sur les intentions (Persuasion)**. A signifie à B qu'il serait « bon » d'agir comme il le lui conseille.

Comme décrit précédemment, il n'est ici question que des actions intentionnellement dirigées vers une modification du comportement de B. En ce sens, toute communication peut être considérée comme orientée vers une modification du comportement d'autrui. Parsons entend le langage, ou la communication dans son sens général, comme un ensemble formé par des messages, des signes ou des symboles et le code qui en définit la signification. Pour que des signes ou des symboles puissent fonctionner dans le domaine de l'interaction sociale, il faut qu'ils aient une signification commune pour les différents acteurs. Cette signification commune leur permet de médiatiser la communication entre

ces acteurs, et ainsi de se constituer en médium. Par ailleurs il précise que la monnaie, le pouvoir et l'influence sont des langages particuliers, à l'instar des systèmes mathématiques ou des symboles artistiques. Ce ne sont donc pas des ensembles linguistiques, au sens strict du terme, que vise Parsons, mais des systèmes internes aux processus de communications, systèmes de signes ou de codes. (Burgelin, 1965).

#### **4.7 Le pouvoir selon Luhmann**

Selon Niklas Luhmann (2010), le pouvoir doit être distingué de la contrainte à faire quelque chose de déterminé et de concret. Il conteste les types d'approches qui confondent pouvoir et rapports de force (Rabault, 2012). Dans la perspective de Luhmann, le pouvoir est un mode de communication des décisions collectives contraignantes (Chaskiel, 2008) qui n'existe que relationnellement c'est-à-dire qu'il se manifeste toujours par et dans une relation entre divers acteurs.

Luhmann (1991) dit également que « la communication est à la base des systèmes sociaux et l'action comme l'individu n'émergent qu'au plan de l'auto-observation et de l'autodescription de ces systèmes ». De son point de vue, communication et action forment une relation essentielle dans la commission d'un acte, ces notions sont inséparables. « Le processus élémentaire qui constitue le social comme réalité particulière est un processus de communication. Mais pour pouvoir se guider lui-même, ce processus doit être réduit à des actions, décomposé en actions. Les systèmes sociaux ne sont donc pas construits à partir d'actions, comme si ces actions étaient produites sur la base de la constitution organique et psychique de l'homme, et pouvaient exister pour elles-mêmes. Les systèmes sont divisés en actions ; par cette réduction, ils acquièrent les moyens de se connecter avec d'autres communications ». (Luhmann, 1991, 134)

Chaskiel (2008), sur base de l'analyse faite par Luhmann ajoutera que « Le pouvoir est la communication d'une décision prise pour quelqu'un d'autre, et c'est le principe même du pouvoir fonctionnel que de réduire la complexité liée à la décision collective. Elle nécessite alors d'être motivée, ne serait-ce qu'en faisant valoir l'aspect négatif d'une alternative, de telle sorte que cette décision, enchaînée à d'autres décisions, soit acceptée, qu'elle soit appliquée et qu'elle soit suivie d'autres décisions acceptées ».

Pour mieux comprendre les fondements de la théorie de Luhmann, il est essentiel de définir la communication telle qu'il l'envisage dans le cadre de ses travaux. En effet, Luhmann (1991) exclut les théories de la communication qui utilisent comme métaphore la transmission, car selon lui, elle implique trop d'ontologie. Utiliser la métaphore de la transmission comme base de la théorie de la communication

suggère que l'émetteur transmet quelque chose que le destinataire reçoit. Or, selon Luhmann, l'émetteur ne se défait de rien, au sens où il le perdrait lui-même. Toutes les métaphores relatives aux choses qui utilisent des termes tels que posséder, avoir, donner ou recevoir ne sont pas appropriées pour comprendre la communication. « La métaphore de la transmission place l'essentiel de la communication dans l'acte de transmettre, dans l'acte de faire savoir. Elle oriente l'attention et les demandes de compétence vers celui qui communique. Mais faire savoir n'est rien d'autre qu'une proposition de sélection, une incitation. La communication ne s'établit que lorsque cette incitation est saisie, lorsque le stimulus est traité. De plus, cette métaphore exagère l'identité de ce qui est "transmis". En l'utilisant, on est tenté de penser que l'information transmise est la même pour l'émetteur et pour le récepteur. [...] L'identité d'une information doit au demeurant être pensée comme compatible avec le fait que sa signification peut être très différente pour l'émetteur et pour le récepteur » (Luhmann, 1991, 135).

Selon Luhmann (1991), la communication est envisagée comme une unité à trois positions. « Il faut produire une synthèse de trois sélections pour que la communication puisse se constituer comme événement émergent. » (Luhmann, 1991, 136). Ajoutée aux notions d'émission et de réception, la sélectivité de l'information apparaît comme faisant partie intégrante du processus de communication. C'est la synthèse de ces trois fonctions du langage humain à savoir l'information en elle-même, l'expression de cette information et sa compréhension qui constitue les fondements de la communication (Orianne, 2019).

Luhmann distingue trois types de médias qui rendent la communication possible, à savoir l'usage du média langagier (signes acoustiques et optiques), les médias de la diffusion (écriture, télécommunication) et les médias de la communication symboliquement généralisés (l'argent, l'amour, la vérité, le pouvoir, le droit, etc.) (Orianne, 2019). « Par médias de communication, il faut donc comprendre un dispositif qui s'ajoute au langage, notamment en code de symboles généralisés qui guide la transmission d'opération de sélection » (Luhmann, 2010, 9).

Les médias de communication symboliquement généralisés constituent la communication réflexive. Luhmann associe à ces médias une codification spécifique qui va accroître les possibilités de communiquer et permettre aux rapports d'échange de devenir réflexifs. Par exemple, lorsque Luhmann parle de l'amour, il ne s'intéresse pas au sentiment proprement dit, mais à l'amour comme moyen de communiquer dans ce sens que la communication permet la formation du couple. La communication met en marche la formation de systèmes sociaux (Orianne, 2019).

Quant à l'étude du pouvoir, qui s'inscrit également dans cette théorie générale des médias de communication au plan symbolique, Luhmann considère qu'il ne peut pas être attribué à une personne telle une propriété, mais doit être perçu comme une communication régulée par un code. Afin de mettre

en lumière sa théorie, il a nommé les deux parties de la communication, « *Alter* » et « *Ego* » présupposant que ce type de médias comporte des possibilités de choix de chaque côté, donc des situations présentant une sélectivité à double contingence. (Luhmann, 2010, 9). Pour Luhmann, le pouvoir réside dans la régularisation de cette double contingence à savoir que le pouvoir augmente avec les libertés présentes de chaque côté de la relation entre alter et ego (Orianne, 2019). Il met en ordre des situations sociales à double sélectivité : dans la sélectivité d'*Alter*, détenteur du pouvoir, il subsiste une incertitude qui doit être distincte de celle d'*Ego*, supposant qu'il possède une ouverture à l'égard d'autres possibilités d'action. Le pouvoir exerce un certain contrôle sur les choix d'autrui en ce sens qu'il ne s'oppose pas à la liberté des acteurs, mais présuppose l'existence d'alternatives de part et d'autre de la relation de pouvoir, tant du côté de celui qui l'exerce que du côté de celui qui le subit (Gagnon, 2021).

Luhmann (2010) compare davantage le pouvoir avec la fonction complexe d'un catalyseur. Les catalyseurs, d'un point de vue purement biologique, servent à accélérer ou ralentir l'occurrence d'événements sans en subir eux-mêmes les conséquences. De ce point de vue, le pouvoir se conçoit comme n'étant pas dépendant de l'influence immédiatement agissante du détenteur de pouvoir sur celui qui est subordonné au pouvoir. On ne tient compte que de la communication en général, c'est-à-dire « le fait que celui sur qui s'exerce le pouvoir fait l'expérience, par des voies détournées de la sélectivité (et non seulement de l'existence) des actes de pouvoir, passé ou futur, de celui qui détient le pouvoir » (Luhmann, 2010).

Cet état des lieux des différentes notions et sources du pouvoir nous a permis de faire le point sur notre recherche. Partants qu'entre le maître et le chien il n'existe pas de langage commun, nous avons considéré que le pouvoir jouait le rôle de moyen de communication au sein du binôme par l'intermédiaire des médias symboliquement généralisés.

Tenant de mettre à distance les différentes sources du pouvoir et la manière dont le pouvoir se matérialise au sein du binôme, nous avons mobilisé et articulé différents concepts que nous exposerons lors de notre analyse de données.

En effet, dans le cadre d'un binôme formé par un maître et son chien, les sources du pouvoir peuvent être nombreuses et diverses, mais surtout, elles peuvent être l'apanage de l'un ou de l'autre, tenant compte des circonstances dans lesquels le pouvoir s'exerce. Cependant, pour fonctionner en l'absence de langage commun, le pouvoir permet la matérialisation des intentions par l'un ou l'autre membre de ce binôme. C'est toute cette distinction que nous allons tenter de mettre en lumière au travers de ce travail.

## 5. Méthodologie de la recherche

---

### 3.1 Le terrain de recherche

Le terrain de recherche choisi dans le cadre de notre travail est également notre employeur au quotidien, à savoir le service d'appui canin de la Police Fédérale belge, que nous avons détaillé et exposé lors de la contextualisation de ce travail.

Faisant partie de la section recherche « drogue actif » du centre d'appui canin de la Police fédérale, il nous a semblé évident de cibler notre terrain de recherche autour de nos collègues directs. Tous possédant leur expérience, leurs préférences et venant d'horizons et de milieux différents, nous avons pu récolter des données empiriques reflétant au maximum la diversité que nous offre un sujet comme la relation entre l'homme et l'animal.

Notre recherche s'est déroulée entre octobre 2020 et mai 2021. Nous avons été amenés à rencontrer nos collègues, qu'ils soient maîtres-chiens ou formateurs toutes disciplines confondues. Notre objectif était de pouvoir étudier le travail des maîtres-chiens ou des formateurs sur leurs lieux de travail, mais également dans leur vie privée. Nous souhaitons, par cette méthode, tenter de mettre en évidence la collaboration, les jeux de pouvoir et la communication qu'il peut exister entre le maître et son chien dans leur quotidien.

### 3.2 La phase exploratoire

Lors d'un cours en sociologie du travail dispensé par M. Jean-François Oriante, ce dernier a évoqué l'utilisation des chiens pour l'activité au côté de l'homme en mobilisant des concepts sociologiques propres aux sciences humaines et sociales. Dès lors, nous avons pris conscience que cette approche, peu commune de la sociologie qu'est l'étude des interactions qui nous unissent aux animaux, pourrait faire l'objet de développements très diversifiés.

Au travers de nos connaissances, de nos explorations dans la littérature sur le sujet et en concertation avec M. Jean-François Oriante, nous avons pris la décision de concentrer notre attention sur un aspect précis des éléments constitutifs d'un binôme de travail. Après beaucoup de réflexion et de nombreuses adaptations, notre question de départ s'est dessinée. Sachant que notre travail pourrait ouvrir la porte à d'autres perspectives de recherche, nous avons voulu débiter avec un thème qui nous semblait être le

point de départ de ce sujet complexe. « Comment le maître et le chien collaborent-ils ? » C'est la question à laquelle nous avons tenté de répondre.

Pour conduire nos analyses, nous nous sommes intéressés aux théories du pouvoir comme elles ont été étudiées par Max Weber, Crozier ou Friedberg, Foucault, Bourdieu, Parsons ou encore Luhmann. Nous avons également mené de nombreuses recherches sur les principes d'interactions inter-espèces et de communication dans son sens plus général, partant qu'elle est la base de toutes relations.

Comme déjà expliqué supra, définir notre question de recherche nous a donné beaucoup de fil à retordre. Elle a connu nombre de modifications et d'évolution au cours de nos investigations. Basée sur des aspects principalement méthodologiques d'une part, il nous a fallu creuser afin de la mettre en lumière une fois confrontée aux différents concepts du pouvoir inscrit dans la littérature. Dans le cadre de notre phase exploratoire, débutée à l'aube de nos recherches, l'évolution de notre question n'a pas entravé notre démarche. Pour ce travail, notre méthodologie repose sur une récolte de données empiriques alliant des entretiens et des observations avec des maîtres-chiens et des formateurs canins. Afin de mobiliser correctement les différents concepts du pouvoir, il a été opportun de réaliser ces entretiens pour mieux cerner la relation existante entre le maître et le chien, mais aussi les éléments intervenants dans la construction du binôme. Notre travail s'oriente donc vers une démarche résolument qualitative et comporte une approche abductive entraînant des « allers-retours cognitifs » entre les données empiriques récoltées sur le terrain et la consultation de la littérature ad hoc nous permettant de construire notre modèle analytique. La démarche que nous entreprenons nous permettra de replacer la perception des acteurs au centre de notre travail tout autant que le sens subjectif des données empiriques récoltées.

Au terme de ces différentes étapes dans notre processus de recherches, nous avons pu formuler trois hypothèses :

- 1. Le chien travaille sous de la contrainte de son maître.**
- 2. Le maître et le chien sont soumis à une double contingence dans l'exercice du pouvoir.**
- 3. Le pouvoir constitue le moyen de communication au sein du binôme.**

Pour mener à bien notre recherche empirique, nous avons au préalable réalisé un guide d'entretien semi-directif qui a été en mesure d'évoluer au cours de nos recherches. Ce guide ainsi que la description des profils des intervenants interrogés, justifiant la pertinence de ces choix, sont annexés à ce travail.

Dans le courant de notre phase exploratoire, nous avons pris conscience de certains biais et limites de notre travail et en avons fait notre analyse autoréflexive. Nous avons pu relever comme première limite la situation sanitaire et la crise que nous traversons actuellement. En effet, mener des entretiens dans ces conditions n'a pas toujours été évident et nous n'avons malheureusement pu procéder à autant

d'observations que nous l'aurions souhaité. Il s'agit de conditions tout à fait exceptionnelles durant lesquelles le suivi et la rédaction du présent travail ont été particulièrement ardues.

Ajoutons que notre terrain de recherche est aussi notre lieu de travail. Cette situation pourrait induire des biais d'analyse entraînés par la connaissance des intervenants interrogés. Malgré le caractère anonyme de ces entretiens, nous ne pouvons garantir que nos intervenants n'aient pas choisi de modifier et de cacher certaines informations dans le but d'améliorer leur image entraînant un certain effet pygmalien. Néanmoins le travail à réaliser dans le cadre de ce cours repose sur des bases théoriques solides et bénéficie des outils méthodologiques et épistémologiques vus lors du Séminaire de recherche en situation professionnelle réduisant ainsi le risque de biais dans la collecte de nos données.

Il nous est également apparu que lorsque nous évoquons un sujet comme les relations entre deux êtres, l'idéal eut été de récolter des données empiriques dispensées par les deux parties impliquées dans la relation. Pour des raisons évidentes, quand nous étudions l'homme et le chien, nous n'avons pu nous empêcher de souligner le caractère arbitraire et potentiellement éloigné de la vérité tant les témoignages recueillis et nos observations se basent sur un cadre de référence à échelle humaine.

## **2.1 Les entretiens et les observations**

Dans un premier temps, nous abordons notre travail en réalisant une introspection de notre propre lien à notre chien de recherche. Il nous apparaît assez vite que, sans le savoir, nous développons de nombreuses techniques de communication avec lui et *vice versa*. Avec cette observation personnelle, nous avons tenté de canaliser le cadre de notre réflexion. Si la relation affectueuse et la confiance sont la base des interactions qu'il existe entre le chien et nous, nous devons reconnaître que nous exerçons un certain pouvoir sur lui lorsque nous travaillons. Cependant, en y réfléchissant bien, nous pouvons aussi considérer que le chien exerce également une forme de pouvoir au sein de notre binôme, manifestée différemment. C'est ce que nous avons tenté de mettre en évidence à travers nos entretiens et nos observations.

Nous avons, dans un premier temps, réalisé des observations. Celle-ci nous permettait de clarifier nos idées en prenant du recul sur le travail que nous faisons au quotidien avec notre chien de travail. En étudiant nos collègues, nous avons pu identifier la position de chacun des membres au sein du binôme. Ces premières observations ont été réalisées sur notre lieu de travail durant des entraînements. Volontairement, nos collègues n'avaient pas été mis au courant de notre projet de recherche dans le but que ces observations se réalisent dans un cadre le plus objectif possible et que nos intervenants ne modifient pas leur comportement en notre présence. Ces observations avaient pour but de repérer les

modes de fonctionnement au sein des binômes, les moyens de communication qu'ils utilisent et les différences qu'il peut exister d'une discipline à l'autre ou simplement, d'un binôme à l'autre.

Tout au long de notre phase exploratoire, nous avons également réalisé des observations sur le terrain, au cours d'interventions policières. Ces observations «en réel» nous permettaient de repérer d'éventuelles différences avec des phases d'entraînement. En effet, les missions policières ajoutent une dimension officielle engendrant avec elle des contraintes, des difficultés et de la pression supplémentaires. Comme celles réalisées lors d'entraînement en nos locaux, nous avons choisi de garder notre démarche confidentielle. D'une part, ce choix a été fait pour coller à la réalité en toute objectivité, mais également pour ne pas altérer le travail policier, le maître-chien pouvant se sentir surveillé et jugé, pourrait être moins attentif à son objectif de départ.

Il nous semble nécessaire d'ajouter que ces observations n'ont pas été réalisées de manière planifiée. Etant menées sur notre lieu de travail, nous avons pu, tout au long de notre processus de recherche, observer et interpréter les comportements de nos collègues maîtres et chiens. C'est pourquoi, à l'issue de ce travail, nous ne pouvons fournir de travail descriptif des observations.

Nous avons ensuite procédé à divers entretiens en tête-à-tête avec des intervenants qui nous ont donné l'autorisation de les enregistrer dans le but d'une retranscription fidèle de leurs déclarations. Après avoir expliqué notre démarche et l'intérêt de l'entretien que nous faisons avec eux, nous avons fait comprendre à nos interlocuteurs l'importance de coller au maximum à la réalité de leur quotidien, sur le terrain du travail ou dans la vie familiale. Nous leur avons également expliqué le caractère anonyme de ces entretiens, mais nous ne pouvons garantir que nos intervenants n'aient pas choisi de modifier et de cacher certaines informations dans le but d'améliorer leur image. Chacun de nos entretiens s'est déroulé de la même manière, nous avons débuté par un échange concernant l'identité et le parcours professionnel et personnel de nos interlocuteurs. Nous avons ensuite, sur base de différentes questions préparées au préalable, tenté d'obtenir des réponses à notre question de recherche.

Lors de nos deux premiers entretiens, réalisés à l'aube de nos recherches, notre question de départ n'était pas encore totalement définie, nous avons orienté nos interlocuteurs sur la relation qu'ils entretiennent avec leurs chiens, l'importance qu'elle a pour eux et l'impact sur leur quotidien au travail avec leur chien de recherche. À l'issue de ces premiers entretiens et grâce aux données collectées, à la littérature concernant les modes d'interaction entre l'homme et le chien ainsi que nos connaissances théoriques nouvelles, nous avons pu affiner notre recherche et adapter notre questionnaire suivant l'évolution de notre question de recherche.

Notre premier entretien s'est déroulé avec B., une Inspectrice du centre d'appui canin de la Police fédérale, maître-chien de recherche de stupéfiants et d'argent. L'entretien est dirigé par un certain nombre de questions tantôt ouvertes, tantôt plus précises, abordant le métier de maître-chien et ses expériences relationnelles avec les différents chiens avec lesquels elle a été amenée à travailler.

Pour notre second entretien, nous avons décidé de nous adresser à O., un formateur du centre d'appui canin de la Police Fédérale. Fort d'une longue expérience en matière de formation de chien de travail, il nous a beaucoup parlé de l'importance de la relation entre le maître et le chien et de son influence sur la qualité du travail.

À l'issue de ces deux entretiens, il nous est apparu que l'étude du domaine relationnel entre l'homme et l'animal était un sujet très vaste et rencontrant de nombreux concepts sociologiques qu'il sera intéressant d'explorer et de mobiliser dans le futur. Par conséquent, dans le cadre de notre présent travail, nous avons eu besoin de recentrer notre question de recherche et de choisir l'un des aspects de la relation qui nous permettait d'expliquer au mieux ce qui faisait l'efficacité d'un binôme maître et chien. Pour ce faire et en consultation avec M. Jean-François Oriane, nous avons décidé d'approfondir les notions du pouvoir et de les étudier comme moyen de collaboration au sein du binôme. Dès lors, et après avoir revu notre guide d'entretien, nous avons pu reprendre nos entretiens et les mener dans l'optique d'obtenir des données empiriques répondant à notre nouvelle question de recherche.

En complément des deux premiers entretiens déjà réalisés, nous en avons concrétisé sept supplémentaires auprès de maîtres-chiens de recherche et de formateurs du Service d'appui Canin. Pour notre récente approche, nous avons débuté avec deux maîtres-chiens de recherche stupéfiants, P., un homme et N., une femme. Tous deux possédant une expérience similaire en qualité de maîtres-chiens de recherche, ils ont été en mesure de répondre à nos questions, mais nous ont également permis d'en soulever de nouvelles, nous poussant, à nouveau, à adapter notre questionnaire d'entretien.

Nous avons ensuite interrogé Ad., Maître-chien pisteur, laquelle nous a apporté de nouvelles idées grâce à une vision légèrement différente due à sa discipline de recherche. En effet, être maître-chien pisteur est une discipline dans laquelle l'autonomie et les prises de décisions du chien sont l'élément central du fonctionnement du binôme.

La suite de nos entretiens s'est déroulée avec Da., formateur et maître-chien de recherche restes humains. Discuter avec un formateur, riche d'une longue expérience et ayant eu la responsabilité de nombreux chiens différents, nous a offert de recueillir un témoignage enrichissant de connaissances à la fois théoriques sur le monde canin, mais également instinctives, car doté d'une vision élargie à toutes les disciplines, races et âges confondus de chiens qui lui ont été confiés.

À l'issue de ces entretiens, nous avons pu récolter des données empiriques qui nous ont permis d'affiner encore un peu plus notre question de recherche. Nous avons également pu évaluer la pertinence de leur réponse et déterminer les éventuels éléments manquants nous permettant de faire le point sur nos hypothèses formulées.

Après avoir revu une dernière fois notre guide d'entretien dans le but d'obtenir en priorité des réponses confirmant ou infirmant nos hypothèses, nous avons terminé nos entretiens avec trois maîtres-chiens de recherche en stupéfiants, De., An., et Jo., tous trois possédant une grande expérience en matière de travail policier en binôme avec un chien.

## 6. Mise à plat des données

---

À l'issue des entretiens et des observations menés dans le cadre de notre mémoire et après synthétisation des données récoltées, nous avons pu mettre en évidence la récurrence de certains phénomènes, idées et difficultés. Notre recherche étant basée principalement sur nos observations et le ressenti des maîtres-chiens face à la relation qu'ils entretiennent avec leurs chiens, Nous avons choisi de regrouper par thème les différentes idées aux fins d'y apporter un maximum de clarté.

### **La compatibilité entre le maître et le chien**

De manières récurrentes, les différents intervenants interrogés ont insisté sur l'importance de trouver un chien qui correspond au maître. En effet, le caractère et la personnalité du maître, comme du chien, varient de l'un à l'autre. À l'instar des relations humaines, le dicton qui dit « on ne peut pas s'entendre avec tout le monde » s'avère particulièrement véridique quand il s'agit de former un binôme de travail destiné à réaliser des missions de Police. « *On a déjà pu remarquer l'incompatibilité entre certains maîtres et leur chien. On le remarque, car soit le chien ne veut pas travailler, soit le maître n'arrive pas à lire et comprendre le comportement du chien dans le travail (...). Notre travail c'est de la lecture du chien, de la complicité et de la confiance.* » (O., Formateur, 09/12/2021). Pour qu'une relation de travail fonctionne, le binôme doit être équilibré et d'une certaine manière, sur la même longueur d'onde. « *On a donné un chien qui était trop sur le mordant et la fille au bout de la laisse n'était pas maître de son chien et ça a causé plein d'accidents (...) Il faut donner un chien qui va avec le maître.* » (De., maître-chien drogue, 08/04/2021). Associer un maître et un chien dont le feeling se fait naturellement permet que le binôme développe des méthodes de travail qui correspondent aux deux parties et de ce fait, assurer un travail de meilleure qualité. « *On va travailler en moyenne 10 ans (...) on doit avoir le feeling avec le chien et le chien doit également avoir le feeling avec le maître-chien, si c'est toujours un rapport de force entre le maître et le chien, on n'aura pas un bon binôme (...) si le chien est bien avec le maître, il va se donner à 150 %* » (Jo., maître-chien drogue, 05/05/21). Dans le cas où, pour des raisons intrinsèques à l'organisation du service d'appui canin, l'association idéale ne peut pas se faire, alors les intervenants que nous avons rencontrés s'accordent sur le fait que c'est au maître à s'adapter au chien et non l'inverse. « *Un bon maître-chien est un maître qui sait mettre le costume qui correspond au caractère de son chien* » (Da., Formateur, 07/04/21).

## Complémentarité des rôles

Pour mener à bien les missions de Police dévolues au service d'appui canin de la Police Fédérale, les maîtres-chiens recrutés sont formés spécifiquement par rapport à la discipline dans laquelle ils vont exercer leur métier. Ils apprennent à mettre en œuvre les différentes procédures et la manière la plus efficace et efficiente de mener à bien leurs recherches et atteindre les objectifs qui leur sont fixés. Cette formation leur permet de passer un brevet, accompagné de leur chien de travail respectif. Cependant, quelle que soit la discipline de recherche, chacun des maîtres-chiens interrogés est à même de reconnaître que l'homme, aussi bien formé et doué dans son métier qu'il puisse l'être, ne pourra en aucun cas remplacer le chien, car il n'est pas doté du même sens de l'odorat que lui. *« Je suis là pour aider mon chien (...) pour ouvrir une armoire, pour bouger des objets ou autres parce que mon chien ne sait pas vraiment aller à la source, mais il faut avoir ce lien de grande confiance. (...) il a tout cherché, je lui ai donné les moyens nécessaires pour qu'il aille partout, il faut avoir confiance en son chien, car on ne pourra plus chercher nous-même derrière lui. »* (Jo. Maître-chien drogue, 05/05/21). Dans cette mesure, le maître-chien est obligé de laisser la place au chien lorsqu'il s'agit de décider le chemin à prendre ou l'endroit dans lequel chercher. Il sera également contraint de se fier à son chien dès lors que celui-ci lui indique la présence, ou non, de ce qu'ils recherchent ensemble. La formation d'un binôme équilibré et une bonne collaboration entre les deux passent par une répartition équitable des tâches où d'une part, le maître répond aux exigences procédurales de la fonction et d'autre part, le chien cherche ce pour quoi il a été formé. Si chacun, maître et chien, connaît son travail indépendamment de l'autre, ils ne peuvent fonctionner qu'ensemble. *« Le chien a le nez, le maître a le cerveau »* (Ol., Formateur, 09/12/20).

Si le chien dans le cadre du travail est parfaitement complémentaire au maître dès lors qu'il s'agit d'utiliser des compétences dont il est le seul possesseur, cette complémentarité est également vraie si l'on considère le maître comme « homme à tout faire » pour son chien. En effet, d'un certain point de vue, le chien se laisse vivre. C'est le maître qui lui apporte à manger, qui le véhicule d'un endroit à l'autre, qui lui organise ses espaces de vie et qui doit répondre au cadre qui lui est imposé par le chien. À l'instar de la relation qu'il existe entre une star et son agent, le maître doit répondre, de manière adéquate, aux attentes du chien dans l'espoir que ce dernier accomplisse les missions qui lui sont dévolues. *« On vit beaucoup pour lui (...), on donne beaucoup pour le chien, mais il nous rend beaucoup également, on a vraiment un lien important, c'est vraiment comme un collègue (...) où le chien nous a peut-être sauvé la vie »* (Jo., maître-chien drogue, 05/05/21).

## Motivation et méthode de travail basée sur le jeu

Nos entretiens et observations avaient pour objectif très important de répondre à la question : « Pour quoi et pourquoi les chiens travaillent-ils ? ». Nous avons pu réagir à cette question en partant d'un principe très simple, la motivation. En effet, pour qu'un chien décide de travailler, il doit en avoir envie.

D'un point de vue purement pratique, il ressort de tous les entretiens que les chiens aiment jouer et nous faire plaisir et c'est de cette manière qu'ils prennent part au travail policier. C'est sur cette base que toute la formation du chien va s'opérer. Durant nos différentes observations, nous avons pu relever les techniques utilisées pour rendre le travail attrayant pour le chien. « *On regarde la possessivité du chien, il doit devenir possessif sur son jeu, il doit vouloir à tout prix trouver son objet, sa récompense. (...) il est fou, fou de son objet parce qu'on joue beaucoup avec* » (Jo., maître-chien drogue, 05/05/21). En effet, dans un premier temps, le maître joue avec le chien en utilisant un objet, toujours le même, dans le but de renforcer son attirance et sa possessivité envers cet objet. Ensuite, le maître, systématiquement sur base de jeu, cache l'objet dans des endroits de plus en plus compliqués et récompense vivement le chien à chacune de ses découvertes. Le chien, poussé par l'envie de retrouver son jeu et d'être récompensé par son maître, ne ménage pas ses efforts de recherche. « *Rechercher, c'est son jeu, on cache une balle, le chien va être content de trouver son objet fétiche et on fait tout avec lui, on lui lance, on lui cache...* » (Jo. Maître-chien drogue, 05/05/21). Travailler sur base de jeux implique nécessairement que le chien ait l'envie de jouer. L'envie pour soi, mais également l'envie pour son maître. « *Si le chien est bien avec son maître, alors il aura envie de travailler avec lui et pour lui. Et c'est la même chose pour le maître* » (Jo., maître-chien drogue, 05/05/21). Les chiens policiers sont recrutés parmi ceux qui aiment le plus jouer sans presque ne jamais pouvoir s'arrêter et qui montrent une persévérance sans faille lorsqu'il s'agit de faire plaisir à leur maître en retrouvant un objet caché. « *Il faut un chien qui est dingue de jouer* » (A., maître-chien drogue, 08/04/21), mais travailler sur le jeu, c'est également se heurter, malgré le caractère favorable du chien, à un manque d'envie ponctuel et dès lors, faire face à un chien qui, au pire moment, n'a pas envie de jouer et travaille moins bien. « *Ça c'est travailler avec des animaux, ce n'est pas des robots, ce n'est pas des machines, ça ne peut pas être à 200 % toujours la même façon, c'est comme nous, il y a des jours où ça va moins bien* ». (De., Maître-chien drogue, 08/04/21). Ces données recueillies pendant nos entretiens, nous avons pu les observer lors d'entraînements, mais également au cours de perquisitions policières officielles.

Il ressort de nos entretiens qu'aucun des intervenants interrogés n'a rencontré de situations dans lesquelles le chien refusait catégoriquement de travailler. Il arrive que le chien manque d'envie, soit fatigué ou distrait. « *Certains chiens cherchent pour eux-mêmes, juste pour avoir leur récompense (...) et certains travaillent pour leur maître, mais ce sont des chiens moins fiables, le mieux ce sont les chiens égoïstes* ». (Da., formateur, 07/04/21). Dans ce genre de situation, plusieurs méthodes de remotivation

ont été évoquées allant du simple encouragement verbal à la cache d'un produit d'exercice positif au sein de la perquisition.

Si les chiens connaissent leur travail et ses limites, la plupart des maîtres-chiens nous ont avoué devoir parfois avoir recours à des corrections envers leur chien. Ces corrections peuvent avoir lieu si le chien décide, au lieu de chercher, de renifler les odeurs des autres animaux ou de manger des restes de nourriture qui traînent. Ces corrections s'apparentent à un rappel à l'ordre verbal, une petite tape de relance ou un coup sur le collier pour les chiens qui travaillent en laisse. Il ressort également que cette correction doit être parfaitement mesurée et proportionnelle à la faute commise, car il arrive que certains chiens perdent leur initiative à la suite d'une correction et garde un œil attentif à leur maître et de ce fait, perdent leur concentration dans la recherche. Certains chiens pourraient arrêter complètement de travailler ou réaliser une grande quantité de faux marquages dans l'espoir de faire plaisir à leur maître. Il est nécessaire qu'il trouve le juste équilibre entre correction et motivation. *« C'est en fonction du chien, ceux avec le plus de caractère doivent être recadrés avec beaucoup d'obéissance tandis que pour les autres, il faut renforcer le travail avec du jeu. »* (Jo., maître-chien drogue, 05/05/21)

### **Conditionnement du chien**

Le conditionnement du chien est le terme utilisé dans le domaine canin pour désigner le processus permettant au chien de faire le lien entre la recherche et la récompense. Une fois le chien ayant assimilé le principe de la découverte récompensée par son maître, le jeu est petit à petit remplacé par des échantillons d'odeurs à retrouver pour lesquels il va être formé. Dès lors, le jeu s'apparente au travail de recherche sans que le chien ressente de différence. À chaque découverte, le chien continuera à être récompensé et il sera encouragé lorsqu'il peine à atteindre son objectif. Cette manière de fonctionner, nous avons pu l'observer lors des périodes de formation ainsi que durant des entraînements de chiens déjà opérationnels sur le terrain. Le conditionnement du chien mis en place aux prémices de sa formation lui permet de comprendre ce que le maître-chien lui demande et de pouvoir répéter, à chaque nouvelle mission, le même travail. Il ressort également de nos entretiens et de nos observations que les étapes qui précèdent une recherche sont systématiquement les mêmes. Le maître-chien sort le chien de la voiture, lui propose de faire ses besoins, le positionne, assis ou couché, proche de la zone de recherche et par un bruit, un geste ou un mot, lui indique le début de son travail. La répétition des actions permet au chien de se mettre en condition et de comprendre le moment où on lui demande de chercher.

Le conditionnement et l'entraînement permettent également au maître d'apprendre à connaître son chien. Si le maître met en place des techniques qui ont été étudiées et travaillées par d'autres avant lui,

le chien, lui, ne peut se baser que sur ses instincts et ses capacités de communication pour interagir avec l'humain.

Le chien possède l'intelligence lui permettant de reproduire des comportements dans le but d'obtenir une réponse apprise. En l'absence de langage commun, ce sont des gestes, des signes ou des attitudes qui circulent au sein du binôme et que les deux parties doivent être capables de transformer en information.

### **Communication entre le maître et le chien**

À l'issue de nos entretiens, il apparaît que la communication entre le maître et le chien est un des éléments principaux permettant le bon fonctionnement du binôme. Le terme « lecture du chien » dans le jargon canin, qui ressort de manière systématique, s'apparente à la compréhension de ses attitudes et de son comportement par le maître-chien. La « lecture du maître », moins souvent évoquée, nous paraît être tout autant, si pas plus, importante, car elle s'opère à partir d'application et de mise en place par le chien et non par le maître pour le chien. En effet, sans langage commun, avoir la capacité de se comprendre relève parfois du défi. L'entraînement et la répétition des actions semblent créer des automatismes dans le fonctionnement au travail. En reproduisant les mêmes séquences d'événements avant de travailler, le maître aide le chien à prendre conscience de ce qui l'attend et de ce qu'il va bientôt devoir faire. « *C'est devenu une routine, ils savent : je sors de la voiture, je fais un petit pipi puis je rentre dans la maison* » (Na, maître-chien drogue, 06/04/21). Lors des observations réalisées en entraînement ou sur le terrain, nous avons pu relever autant de signes, de sons ou de gestes permettant la communication entre le maître et le chien, qu'il existe de binômes dans ce service « *Il y en a qui siffle, il y en a qui claque des doigts...* » (Pa, maître-chien drogue, 04/04/21). Certains maîtres « parlent » avec leur chien en français, d'autres en néerlandais ou encore, en inventant des mots pour signaler leurs intentions. D'autres préfèrent le bruit d'un sifflet ou d'un « clicker » à la parole. C'est la répétition d'un même mot ou d'un même bruit entraînant toujours la même action qui permet au chien de comprendre la demande formulée par le maître. Par facilité de langage, la plupart joignent le geste à la parole. En indiquant une zone à chercher, le maître, en plus de lui signifier son intention par le mot ou le son qu'il connaît, lui indique, d'un mouvement de bras, d'une caresse ou de toute autre chose, le début de la recherche. Cette diversité traduit la capacité des chiens à adapter un comportement en fonction des signaux établis par le maître.

De manière complémentaire, le maître développe des connaissances, liées à la réflexivité des actions, dans l'attitude de son chien. En effet, si le chien doit être capable de répondre à la demande de son maître par une action, il en va de même pour le maître. C'est dans cette optique que le travail en binôme et les moyens de communication développés entre eux prennent tout leur sens. Si un autre maître peut entraîner une action du chien par un mot, un bruit ou un geste imité chez le maître initial, il ne sera pas

à même, sans formation et sans apprentissage à comprendre l'attitude du chien. Déterminer si le chien travaille ou profite, s'il cherche ou se promène, s'il a trouvé ou non relève d'un entraînement et d'une connaissance particulière de son chien.

### **Autonomie du chien**

Durant nos observations, nous avons pu identifier deux méthodes de travail différentes. D'une part, le travail avec le chien tenu en laisse longue et d'autre part, le travail avec le chien sans laisse. Lors de nos entretiens, nous avons pu relever que ces deux techniques, même si légèrement différentes, avaient pour objectifs de donner de l'autonomie au chien de recherche. « *Travailler avec un mètre de laisse, ça coupe l'initiative* » (An., maître-chien drogue, 08/04/21). Tous, lorsqu'ils nous parlent de l'autonomie laissée aux chiens, nous l'expliquent en précisant que le chien ne doit jamais être influencé par le maître afin qu'il puisse, dans un premier temps, effectuer son travail de manière instinctive. « *Si je suis en train de lui montrer un endroit où chercher, le chien peut me désobéir par initiative pour aller trouver un produit.* » (Jo., maître-chien drogue, 05/05/21). Dans le cadre de nos observations de chiens de recherches de stupéfiants, nous avons pu remarquer que lorsque le chien réalise ce que l'on appelle un faux marquage, il peut s'agir d'une mauvaise indication donnée involontairement par le maître. « *Le tempo, la manière dont tu bouges, comment tu te déplaces, ça peut influencer le chien* » (An., maître-chien drogue, 08/04/21). C'est pourquoi la recherche est organisée en deux phases. Une première phase en totale autonomie, une seconde orientée par le maître. « *La phase une, le chien cherche de lui-même, fait le tour de la pièce, s'il a une odeur, il trouve et remonte à la source* » (Jo., maître-chien drogue, 05/05/21). En cas de nécessité, le maître-chien pourra, indiquer plus précisément, ou aider le chien à chercher dans des endroits éventuellement oubliés ou inaccessibles. « *C'est la phase 2 (...) on fait du systématique, on montre au chien où chercher (...) on ouvre l'armoire, on l'aide (...) on descend les boîtes dans une armoire trop haute* » (Jo., maître-chien drogue, 05/05/21). Le choix de la méthode de travail réside principalement dans la dangerosité de la situation et du degré de confiance accordé au chien. « *Si on travaille au bord de la route, la laisse permet de toujours avoir un lien entre le chien et le maître-chien, de toujours avoir cette sécurité* » (Jo., maître-chien drogue, 05/05/21)

Dans le cas des chiens « pisteurs », le travail est un peu différent et dépend de la situation de recherche. Si la piste est récente, alors, ils travaillent en laisse longue. Le maître doit avoir une bonne condition physique, car c'est le chien qui mène la recherche et le maître qui le suit. Si la piste est plus ancienne, alors les chiens travaillent sans laisse et dans ce cas, sont désormais équipés de colliers GPS, ce qui leur permet de prendre une distance allant de 200 à 300 mètres sur leur maître. Cette particularité de la discipline demande une grande initiative de la part du chien, un très bon conditionnement et une envie très forte de retrouver la personne, mais également, une grande confiance de la part du maître. « *Dans*

*ma discipline, on parle d'initiative canalisée, effectivement, on donne une zone déterminée au chien pour chercher et on avance par palier, mais si je décide de changer de palier, le chien doit revenir immédiatement. Mais si le chien a une odeur qui lui vient à distance, il doit pouvoir me la montrer, c'est la lecture du chien qui est très importante.* » (An., maître-chien pisteur, 07/04/21)

## **Hierarchie dans la relation**

Au cours de nos entretiens, nous comprenons vite que même si le lien qui unit le maître et le chien est basé sur des aspects de confiance et d'amitié, il n'en reste pas moins qu'une certaine hiérarchie est installée dans le binôme. *« C'est comme nous, les maîtres-chiens, on a beaucoup d'autonomie, mais on sait qu'il y a une hiérarchie au-dessus de nous. »* (Ad., maître-chien pisteur, 07/04/21). À l'image du fonctionnement au sein d'une meute, le maître-chien apparaît comme le leader légitime, le mâle alpha. *« Il y a le maître et le chien, le maître guide le chien et le chien est un appui, ce n'est pas lui qui décide (...) C'est comme dans l'évolution animale, il y a toujours une hiérarchie, mais avec de la complicité, s'il y a cette complicité, il n'y a pas de rapport de force »* (Jo., maître-chien drogue, 05/05/21). En effet, c'est lui qui prend les décisions quant à la structure d'une journée, aux moments accordés de détente et ceux de travail. C'est également lui qui décide de l'heure du repas et des heures de repos. *« C'est moi le maître et je donne de la liberté au bon moment, aux bons endroits et au fur et à mesure aussi »* (De., maître-chien drogue, 08/04/21). C'est le principe de la domestication des chiens, ils ont besoin d'un cadre dans lequel ils peuvent évoluer. *« Si les lignes sont bien désignées, le chien restera dans un bon cadre. C'est très important d'effectuer à chaque fois les mêmes attitudes, les mêmes comportements quand on fait une recherche ou dans la vie quotidienne. »* (De., maître-chien drogue, 08/04/21). Le conditionnement, comme nous l'avons vu supra, correspond aux règles établies par le maître pour le chien en matière de fonctionnement au quotidien, mais également au travail. En ce sens que si le chien respecte ce que le maître prend comme décision, alors il est récompensé.

Dans le jargon canin, on parle de formation à l'obéissance. Cette formule pourrait sembler contraignante pour le chien pourtant, comme le travail de recherche, ce type de formation est basé sur le jeu et sur la répétition des actions. À l'instar d'une relation familiale, parent-enfant, le travail du maître avec le chien est fait de récompenses, mais également de correction pour le maintenir dans ce cadre et lui inculquer les règles de bonnes conduites et de sociabilité. Comme nous l'avons déjà évoqué, la proportionnalité de la correction est très importante. Cette notion de proportionnalité se mesure en fonction de l'erreur commise, mais aussi en fonction du caractère du chien. En effet, il ressort des entretiens que certains chiens n'auront besoin que d'une remontrance verbale tandis que pour d'autres, possédant un caractère plus affirmé, la correction devra être plus ferme.

## 7. Analyse des données

---

À l'issue de nos entretiens et observations, nous avons décidé de mettre en perspective notre mise à plat de données avec la littérature consultée et les différents concepts du pouvoir afin de répondre à notre question de recherche et faire le point sur nos hypothèses.

Il apparaît, au terme de nos recherches empiriques, que le bon fonctionnement du binôme formé par un maître et son chien est fortement impacté par la relation qui existe au sein de ce binôme. Cette relation, comme nous l'avons vu précédemment, est influencée par la composante émotionnelle qui fait figure d'élément central. La confiance et l'amitié permettent la création du binôme, mais n'expliquent pas, à elles seules, le mode de fonctionnement au travail. En effet, si la compatibilité entre le maître et le chien fait office de point de départ permettant d'établir qui va travailler avec qui, lorsqu'il s'agit de mener à bien des opérations et d'atteindre des objectifs, il est important de déterminer qui, entre le maître et le chien, prend les décisions et mène le binôme. Définir les rôles permet de mieux comprendre comment ils collaborent lors de missions policières.

Pour ce faire, nous avons voulu faire le point sur les raisons qui poussent le chien à travailler et partant des théories sociologiques que nous avons choisi de mobiliser, nous verrons comment le pouvoir s'inscrit au sein d'un binôme maître et chien. De nombreuses études tendent à démontrer le caractère fidèle des chiens par rapport à leur maître, qu'il s'agisse du mâle alpha à l'intérieur d'une meute ou du maître dans le contexte de la domestication du chien. Les concepts de soumission ou de domination sont récurrents dans le cadre de ces études. Cependant, nous avons tenté de savoir s'ils pouvaient s'appliquer de cette manière lorsqu'il s'agit d'une collaboration entre un maître et son chien au travail.

Pour le chien, le travail est un jeu motivé par une récompense. Cette récompense, qu'il s'agisse d'un objet fétiche ou d'une caresse du maître motive les chiens à chercher. Le chien cherche, car il a été conditionné à le faire. Il trouve l'objet ou le produit caché par le maître et reçoit une récompense. Cette technique est utilisée jusqu'à ce que le chien ait assimilé le lien de cause à effet et puisse le reproduire sur demande. Dès lors, le chien travaille pour se faire plaisir, pour atteindre un objectif qui lui apporte de la satisfaction, mais également pour faire plaisir à son maître. La relation installée entre eux pousse le chien à faire ce que le maître lui demande, quand il lui demande, sans opposer de résistance. De par son statut au sein du binôme et la hiérarchie établie entre les deux, le maître possède la légitimité qui lui permet d'instaurer un cadre dans lequel le chien va s'insérer. C'est le maître qui pousse le chien à agir selon sa volonté parce que c'est ce qu'il lui a appris.

Selon Max Weber, le pouvoir est la capacité d'un acteur d'obtenir qu'un autre acteur soit en position d'exécuter sa volonté en dépit de résistances au moyen de la contrainte physique, de l'obéissance ou de la domination légitime.

Notre première hypothèse repose sur la notion de contrainte. Or, jouer pour travailler exclut d'emblée des notions de contrainte physique ou de domination. En effet, pour que le chien travaille, le maître doit avant tout le motiver et lui donner l'envie. Cependant, il appert essentiel que, durant la recherche, le chien reste dans un cadre bien déterminé. C'est en ce sens que prennent forme les corrections qui se manifestent par un rappel à l'ordre verbal, une « tape » de relance ou un coup de collier permettant de mobiliser la concentration du chien sur leur objectif commun.

Selon Luhmann, si la contrainte physique constitue l'un des fondements du pouvoir, il ne se généralise que s'il ne se transforme pas en épreuve de force. (Luhmann, 2010). C'est ainsi que s'inscrit le pouvoir au sein du binôme maître et chien. Si le maître se doit de garder un certain contrôle sur son chien par son maintien en laisse, un coup au collier ou des remontrances verbales, il ne peut en aucun cas dégénérer en violence physique sous peine que le chien décide de ne plus travailler. Le maître corrige son chien pour l'amener à atteindre leur objectif commun et *in fine*, obtenir sa récompense. « Entre le chien et son maître, la généralisation du pouvoir repose donc sur le non-recours à la force physique : le pouvoir est en ce sens une contrainte physique symbolisée, une laisse abstraite, une affaire de connaissance. » (Orianne, 2016, p.144)

Dans ce cas précis, entre le maître et le chien, il n'est pas question de contraindre le chien à travailler. La contrainte mesurée et proportionnée peut être utilisée pour le maintenir dans un cadre, mais ne constitue pas la base de leur collaboration au travail, ce qui d'une certaine manière nous permet de ne pas retenir notre première hypothèse. Le maître ne peut avoir de pouvoir sous la forme d'influence positive sur le chien que s'il n'instaure pas un rapport de force déséquilibré au sein de leur binôme.

Partant de l'idée que le chien travaille pour son maître, mais également pour jouer et pour obtenir une récompense, la relation au travail prend un caractère réciproque : les deux parties du binôme attendent un retour de l'autre. Le maître, en motivant son chien, attend que le chien travaille et mène à bien ses objectifs et le chien attend, en retour, une récompense à la hauteur de ses efforts. En ce sens, le pouvoir établi au sein de ce binôme s'inscrit dans une approche interactionniste ou relationnelle.

Cette réciprocité n'exclut néanmoins pas l'instauration d'une hiérarchie bien établie entre les deux en ce sens que le maître mène et prend les décisions au sein du binôme quant à savoir quand il faut travailler ou non et qui détermine les périodes de détente et de liberté. L'autonomie laissée au binôme n'empêche pas le contrôle du maître par la direction du service d'appui canin et le contrôle du chien par le maître-chien.

Au regard de la littérature mobilisée, nous retrouvons ce système de fonctionnement dans le schéma organisationnel proposé par Crozier et Friedberg : les individus font partie de différents groupes d'acteurs qui poursuivent leurs stratégies et objectifs à l'intérieur des règles de l'organisation. Chaque groupe d'acteurs, quels que soient son niveau hiérarchique et ses compétences, possède toujours une certaine marge de liberté, avec des ressources et des comportements qui ne sont pas complètement contrôlables par les autres groupes d'acteurs (Pirotton, 2009).

Le service d'appui canin de la Police fédérale est l'organisation pour laquelle le maître et le chien travaillent. Le maître-chien réalise ses interventions en suivant les règles et les normes imposées par la loi et les règlements internes de l'organisation. Le chien, quant à lui, a un niveau hiérarchique inférieur, recherche pour son maître, chacun d'eux possédant des compétences particulières. Cependant, dès lors que le binôme travaille, il apparaît rapidement nécessaire que le chien se saisisse d'une forme d'autonomie dans la recherche. En effet, le maître ne pouvant décoder les odeurs que le système olfactif du chien va repérer, il est obligé de laisser son chien prendre la responsabilité de mener le binôme vers la réussite de son objectif. À ce stade, par la valorisation d'une compétence qu'il est le seul à posséder au sein du binôme, le chien se saisit d'une source du pouvoir en maîtrisant, ce que Crozier et Friedberg ont nommé comme une « zone d'incertitude ».

Selon ces deux auteurs, une organisation n'est pas régentée exclusivement par des règles formelles définies par le pouvoir hiérarchique. Il existe de nombreux espaces de liberté, ou zones d'incertitude, que les différents acteurs de l'organisation, toutes fonctions confondues vont eux-mêmes exploiter. Ainsi, chacun des membres est acteur du construit social qu'est l'organisation. Les acteurs qui ont un rôle à jouer au sein de ces zones d'incertitude disposent alors d'un pouvoir organisationnel. (Gérard Lécivain, 2019). Crozier et Friedberg identifient quatre sources de pouvoir qui permettent la maîtrise de ces zones d'incertitude : la possession d'une compétence ou d'une spécialisation particulière (Ingénieur, informaticien, experts), la maîtrise des relations avec l'extérieur, la maîtrise de la communication des informations permettant une rétention volontaire et la maîtrise des règles organisationnelles par la hiérarchie. Une zone d'incertitude apparaît comme la source d'un espace de pouvoir et dont les enjeux qu'il recouvre donnent naissance aux stratégies des jeux d'acteurs. (Martin, 2012)

Cette particularité de réciprocité au sein d'un binôme maître et chien confirme, sans trop de difficultés, notre seconde hypothèse en ce sens qu'il existe une réelle double contingence dans les sources du pouvoir lorsque le maître et le chien se mettent au travail. Si le maître décide quand et comment, le chien garde une part de responsabilité et de choix à savoir si oui ou non, il décide de travailler ou encore si oui ou non, il décide d'indiquer qu'il a trouvé quelque chose. Cette contingence s'applique là où le chien possède la liberté de ses actions.

C'est Niklas Luhmann qui évoque ce principe de la double contingence du pouvoir. Pour Luhmann, le pouvoir réside dans la régularisation de cette double contingence à savoir que le pouvoir augmente avec les libertés présentes de chaque côté de la relation (Oriane, 2019). Il met en ordre des situations sociales à double sélectivité : dans la sélectivité de l'un, détenteur du pouvoir, il subsiste une incertitude qui doit être distincte de celle de l'autre, supposant qu'il possède une ouverture à l'égard d'autres possibilités d'action. Le pouvoir exerce un certain contrôle sur les choix d'autrui en ce sens qu'il ne s'oppose pas à la liberté des acteurs, mais présuppose l'existence d'alternatives de part et d'autre de la relation de pouvoir, tant du côté de celui qui l'exerce que du côté de celui qui le subit (Gagnon, 2021). Et ce pouvoir, déterminé par l'action en cours, peut être l'apanage de l'un ou de l'autre. « Aujourd'hui pour évoquer la relation structurée entre l'homme et le chien on parle d'équilibre entre interactions. L'équilibre entre interactions part du principe que l'animal a une mémoire des interactions dans laquelle l'homme se place en leader et "recrute" le chien pour l'amener à effectuer une action ou pour lui permettre d'accéder à une ressource. Il s'agit donc plus de coopération associée à une relation d'affinité. » (Hivin, 2016) Comme nous l'avons développé supra, le chien, par instinct, est un être fidèle dont le mode de vie est organisé sur base d'une hiérarchie. Entre le maître et chien, bien que cette hiérarchie soit d'application au quotidien, lorsqu'ils se mettent au travail, on parle plus de collaboration où chacun y trouve son compte. Le pouvoir au sein de ce binôme ne se possède pas, mais s'exerce en ce sens qu'il peut passer de l'un à l'autre sans forme de jugement.

Cette manière de travailler relève de l'influence que le maître exerce sur son chien et inversement. L'influence, comme le décrit Luhmann, est utilisée pour déclencher un phénomène ou une action dans le comportement d'autrui. Mais pour que cette influence soit acceptée, il faut toujours qu'elle soit légitimée par un motif. Selon Luhmann, la généralisation de ces motifs d'acceptation peut être temporelle en ce sens qu'il s'agit d'une autorité déjà apprise et acceptée auparavant, objective, et dès lors, légitimée par la réputation ou sociale, qui s'inscrit dans des normes informelles.

Le conditionnement apparaît comme motif temporel d'acceptation de l'influence du maître par le chien. En effet, grâce à la formation initiale et l'entraînement continu, le chien admet l'autorité de son maître. Du côté du maître, l'acceptation réside principalement sur base de notions objectives. Comme nous l'avons déjà évoqué, le maître, en l'absence d'un odorat aussi développé que celui du chien, ne peut faire sans lui. « La réputation en matière d'odorat est (...) largement attestée par la science, élevée même au rang de vérité. » (Oriane, 2016, p.145).

La généralisation des motifs d'acceptation de l'influence qui persiste au sein du binôme permet l'observation d'une alternance dans l'exercice du pouvoir, indépendant des conditions motivationnelles. Le conditionnement et l'entraînement auquel ils sont soumis de manière régulière créent des automatismes dans leurs échanges. En ce sens que lorsqu'ils se mettent à travailler, maître et chien font

ce qu'ils savent faire quand il est opportun de le faire. Le maître, par respect des procédures imposées par le système policier, décide du moment et de l'endroit dans lequel le chien va pouvoir travailler tandis que le chien, une fois en place, prend l'initiative et mène le binôme vers l'objectif à atteindre. Cette alternance s'explique par ce que les maîtres-chiens appellent « la lecture du comportement de l'autre », mais également par la mise en place d'un langage commun entre eux.

Le travail du maître et du chien ne se résume donc pas à une action menée par l'un et l'autre sans répercussions au sein du binôme. En effet, pour effectuer un travail de qualité, maître et chien doivent se comprendre. Le chien par les indications de son maître doit comprendre lorsqu'il est temps de travailler. Il est cohérent de penser que le chien de travail ne passe pas sa vie à chercher, mais qu'il est conscient des périodes de repos et des périodes de recherche en situation policière. La compréhension de ces informations découle du conditionnement que le chien reçoit dès le début de sa formation. Ce conditionnement est imposé et orchestré par le maître qui, sur base d'exercices, répète des gestes, des bruits ou des mots qui engendrent une action que le chien est à même de comprendre, qu'il s'agisse d'une récompense ou d'une correction. À l'inverse, le maître doit être capable de comprendre le chien et d'analyser son comportement au travail, chaque chien ayant une manière d'indiquer à son maître qu'il a trouvé quelque chose ou qu'il a fini de travailler.

Pour exécuter correctement leur travail, il est important que les informations, délivrées par l'un ou l'autre, soient comprises au bon moment et de la bonne manière. « Nous communiquons avec nos semblables pour les informer ou pour exercer sur eux une certaine influence » (Cazeneuve, 1963, p.11). Une bonne lecture du chien favorise la fluidité de la transmission de l'information et l'efficacité de la prise de décision selon l'objectif qui doit être atteint. Mais cette approche de la communication doit être complétée pour expliquer comment le maître et le chien collaborent.

La communication est un phénomène qui peut s'exprimer sous plusieurs formes telles que la communication verbale, non verbale ou paraverbale. Si le langage apparaît comme une forme de communication explicite, il existe néanmoins d'autres facettes, plus implicites, qui font intervenir les inférences, les codes culturels ainsi que l'ensemble du contexte dans lequel elles s'insèrent. Chacune de ces composantes est nécessaire pour être en mesure de comprendre autrui et de communiquer adéquatement avec lui. Pour les psychologues sociaux, la communication correspond à l'ensemble des processus par lesquels s'effectuent les échanges d'informations et de significations entre les personnes. La communication serait donc un processus social permanent intégrant de multiples modes de comportement : la parole, le geste, le regard, la mimique ou l'espace interindividuel. (Baggio, 2011)

En l'absence d'un langage commun, le maître et le chien doivent développer des techniques de communication engageant des sons et des gestes qui déterminent un code compréhensible par les deux.

Ce code varie d'un binôme à l'autre, en fonction des préférences du maître ou des connaissances de base acquises par le chien, avant d'être recruté. Pour mener à bien les missions de Police qui leur sont dévolues, le maître doit amener le chien à travailler pour atteindre leur objectif commun en lui imposant une méthode de travail sans instaurer de rapport de force. C'est la raison pour laquelle la base du travail de chien de recherche s'effectue sur des notions de jeu. Dans le cadre du travail réalisé au sein du binôme maître et chien, il n'est ici question que d'actions intentionnellement dirigées poussant le chien à rechercher pour obtenir sa récompense.

Lorsqu'ils évoquent le pouvoir, Talcott Parsons et Niklas Luhmann le classent parmi les médias de communication symboliquement généralisés qui constituent, selon eux, la communication réflexive. Luhmann considère que le pouvoir ne peut pas être attribué à une personne telle une propriété, mais doit être perçu comme une communication régulée par un code qui va accroître les possibilités de communiquer et permettre aux rapports d'échanges de devenir réflexifs. Par exemple, lorsque Luhmann parle de l'amour, il ne s'intéresse pas au sentiment proprement dit, mais à l'amour comme moyen de communiquer dans ce sens que la communication permet la formation du couple.

Parsons entend le langage ou la communication dans son sens général, comme un ensemble formé par des messages, des signes ou des symboles et le code qui en définit la signification. Pour que des signes ou des symboles puissent fonctionner dans le domaine de l'interaction sociale, il faut qu'ils aient une signification commune pour les différents acteurs. Cette signification commune leur permet de médiatiser la communication entre ces acteurs, et ainsi de se constituer en médium. (Burgelin, 1965).

Le pouvoir, comme le langage, est un fait qui n'a de réalité que dans et par la communication. Lorsque nous prenons l'exemple de la relation entre A et B, où A possède une capacité ou une potentialité qui entraîne un acte ou une modification du comportement chez B, en l'absence de force physique, la seule réalité dont nous puissions discerner le passage est celle d'un message ou d'un signe. Dans ce cas précis, le terme « message » ne doit pas être associé exclusivement à la linguistique. Cependant, pour que le message passe, il doit être compris. Autrement dit, il est essentiel que A et B se réfèrent l'un et l'autre à un même code. « Le pouvoir en général est l'ensemble formé par ces messages d'efficacité et le code auquel ils se réfèrent. C'est donc un "langage" ou un "système de signes" ». (Burgelin, 1965, 102)

Selon Parsons « Le pouvoir est une capacité généralisée d'obtenir des gens qu'ils s'acquittent d'obligations contraignantes dans un système d'organisation collective, quand ces obligations sont légitimes en référence à des buts collectifs auxquels elles concourent ; s'il y a des récalcitrants, il est possible de les faire obéir en appliquant des sanctions situationnelles négatives, quelle que soit l'institution qui les applique effectivement. » En d'autres termes, le pouvoir est lui aussi un médium de contrôle constitué d'un symbolisme qui généralise et formalise les interactions anonymes dans

lesquelles il est mis en œuvre. Celui qui a du pouvoir peut le monnayer en « disposition à obéir à des décisions contraignantes », cette disposition étant assurée quasi mécaniquement, indépendamment des contextes particuliers de son exercice, et sans la médiation d'une relation intersubjective. (Burgelin, 1965, p.31)

Cette vision du pouvoir comme outil de communication symbolique nous permet de faire le point sur notre troisième hypothèse, à savoir que le pouvoir et l'influence, dans sa forme la plus générale, sont le moyen de communication privilégié entre le maître et le chien. L'absence de langage commun déjà évoqué les pousse à développer d'autres formes de communication. Or, au sein du binôme, il a clairement été identifié que la généralisation des motifs d'acceptation de l'influence et du pouvoir permettait d'accroître la réflexivité des échanges.

Le langage comme nous le pratiquons tous les jours repose sur nos aptitudes à émettre des sons, à les percevoir et les comprendre, à concevoir des idées et à les formuler et sur notre besoin de communiquer. Partager un langage commun permet d'établir une communication assurée quasi mécaniquement, indépendamment des contextes particuliers de son exercice, et sans la médiation d'une relation intersubjective. Le pouvoir, quant à lui et quelle que soit la manière dont il s'exprime peut se reposer à la fois sur la force, l'organisation sociale, le contrôle d'une source d'incertitude, la volonté de puissance et le besoin de sécurité. Toute notre démarche s'inscrit dans la compréhension de la double contingence par laquelle des réalités semblant être opposées à tous niveaux se trouvent transformées en une capacité qui serait elle-même la source de relations concrètes entre des acteurs au sein d'un système relationnel.

Dans la mesure où nous avons l'habitude de considérer le pouvoir comme l'attribut de l'un ou de l'autre, il peut sembler difficile de comprendre la nature symbolique du pouvoir. Mais l'analyse que nous avons réalisée tout au long de ce travail de fin d'études nous oblige à rejeter ces hypothèses, et d'autant plus ici que l'efficacité du pouvoir en l'absence d'un langage commun entre le maître et le chien, est très directement liée à sa nature symbolique. « Il suffit, pour s'en rendre compte, de comparer le pouvoir à la force physique pure. Il est manifeste que celle-ci peut nous écraser ; mais elle n'a sur nous de pouvoir qu'à partir du moment où elle est suspendue, traduite, relayée par un signe. Et le pouvoir réside en ce suspens. On pourrait toutefois presque dire qu'il n'est nulle réalité qui se présente à nous autrement que médiatisée par un signe. » (Burgelin, 1965, p.102).

Burgelin (1965) donne un exemple nous permettant de mieux comprendre notre démarche : « que nous sachions ou non ce qu'on peut faire avec un revolver ne change rien au fait que son détenteur peut l'utiliser pour nous tuer. Mais si nous ne lisons pas le revolver comme un signe, si nous ne le déchiffrons pas comme une arme, il ne peut alors que nous tuer ; il ne donne pas à son détenteur le pouvoir de nous faire agir à son gré sous la menace. Autrement dit le revolver et le pouvoir n'entrent pas dans la même catégorie de réalité. Le revolver n'a pas besoin de signifier pour avoir une certaine efficacité

instrumentale. Le pouvoir n'a nulle efficacité hors de la signification. Le revolver est un outil qui est aussi un langage. (...) Traiter le pouvoir comme un langage, c'est donc bien nous orienter vers l'objet "à la fois intégral et concret" de son étude. Intégral, car il ne peut y avoir dans le pouvoir autre chose que ce qui "passe" dans les relations au sein desquelles nous le saisissons. Concret, parce que, contrairement à la "capacité" ou "potentialité", ce "quelque chose" qui circule entre A et B et que nous avons appelé message n'est pas un être de raison ni une création de l'analyste, mais une réalité sur laquelle il est obligé de venir buter. » (Burgelin, 1965, p.103).

Revenons sur notre question de recherche : « Comment le maître et le chien collaborent-ils ? » Répondre à cette question nous a fait mobiliser plusieurs concepts théoriques impliquant le pouvoir et nous permettant d'expliquer séparément, les différentes étapes du processus au travail.

Si nous avons pu mettre en évidence que le chien travaillait en jouant entraînant une grande base de motivation et d'envie et excluant de ce fait de travailler sous la contrainte, il n'en demeure pas moins un rapport hiérarchisé entre le maître et son chien. Cette hiérarchie instaurée au sein du binôme donne la priorité des décisions au maître et lui permet de recadrer le chien quand ce dernier ne réalise pas son travail comme il faut. Ces corrections doivent être mesurée et proportionnelle à l'erreur commise partant qu'elles sont d'application pour recentrer l'attention du chien et le remotiver au travail.

Néanmoins, en faisant le point sur les motifs d'acceptation de l'influence que chaque partie exerce sur l'autre, nous avons pu mettre en lumière une évidente double contingence dans la répartition des sources du pouvoir entre le maître et le chien. Si le maître est le cerveau des opérations et qu'il impose un cadre au chien, il est, parallèlement, au service de ce chien. Le chien, possesseur d'un odorat inégalable et irremplaçable, fait office de star lorsqu'il s'agit de retrouver des produits trop bien cachés pour l'homme. C'est également lui qui, par la maîtrise de cet atout, possède la capacité de répondre, ou non, à la demande.

Si chaque partie du binôme paraît connaître son rôle et le mène à la perfection, il n'en réside pas moins que pour fonctionner ensemble, il faut se comprendre. En l'absence de langage commun, les médias de communication symboliquement généralisés que sont le pouvoir, l'amour ou l'influence semblent donner une explication plausible de leur mode de fonctionnement. Ces médias s'inscrivant dans une dynamique relationnelle basée sur des non-dits, des habitudes et automatismes, prennent tout leur sens lorsque le conditionnement, les formations et l'entraînement apparaissent indispensables pour le travail au quotidien, rendant les échanges réflexifs.

## 8. Conclusion

---

En ouvrant l'investigation à d'autres sujets, la sociologie du travail pourrait gagner en tenant un peu plus compte des chiens comme nouveaux acteurs du travail. À l'instar de certains éthologues, anthropologues ou sociologues qui ont déjà souligné la présence des animaux dans la vie culturelle des hommes. Cette ouverture de la recherche scientifique est l'écho de l'importance que les animaux de compagnie et plus particulièrement, les chiens prennent comme place dans notre société.

Dans le cadre de ce travail de fin d'études, nous avons choisi de présenter et d'explorer une problématique complexe, à savoir : la collaboration entre le maître et son chien lors d'intervention policière sur le terrain. Notre objectif étant de mieux comprendre et de mettre en lumière les mécanismes mis en place au sein d'un binôme inter-espèces.

Nous avons réalisé une série d'entretiens et observations avec des formateurs et des maîtres-chiens du service d'appui Canin de la police Fédérale Belge afin de récolter des données empiriques nous permettant de mobiliser les concepts théoriques propres à la sociologie du travail et de les appliquer aux relations de travail inter-espèces. Faisant partie du service d'appui canin qui nous a servi de terrain de recherche, les données empiriques recueillies auprès de nos collègues nous ont également permis de faire une introspection au travail.

Après notre phase exploratoire, nous avons choisi comme outil analytique : le pouvoir comme moyen de communication symboliquement généralisé entre le maître et son chien. Sur base de la littérature consultée, nous avons pu formuler trois hypothèses tentant de répondre à notre question de recherche : « Comment le maître et le chien collaborent-ils ? »

« Le chien travaille sous l'effet de la contrainte. » Grâce à notre récolte de données empiriques, nous avons pu réfuter cette hypothèse partant que le chien travaille parce qu'il veut faire plaisir à son maître et se faire plaisir en obtenant sa récompense. En l'absence de tout rapport de force et utilisation de la violence physique, le chien n'est pas contraint de travailler, il y est encouragé si l'envie n'est pas au rendez-vous, mais il n'y est jamais forcé.

Notre seconde hypothèse « Le maître et le chien sont soumis à une double contingence dans l'exercice du pouvoir » s'attache à identifier un équilibre entre le maître et le chien. Comme nous l'avons vu, la généralisation des motifs d'acceptation permet d'accroître la réflexivité des échanges au sein du binôme travailleur. Chacun ayant son expertise à apporter à l'autre, ils sont soumis à une influence réciproque,

à une double contingence nous autorisant à valider notre hypothèse tout en ayant besoin d'y apporter plus d'explications via les moyens de communication.

Notre dernière hypothèse, « Le pouvoir comme moyen de communication au sein du binôme » vient compléter notre conclusion concernant la double contingence. Si les deux parties du binôme ont accepté le pouvoir de l'autre, son influence dans sa vision la plus large, il est nécessaire qu'ils se comprennent. En l'absence d'un langage commun, les médias de communication symboliquement généralisés que sont le pouvoir, l'amour ou l'influence semblent expliquer la manière que maître et chien ont de communiquer pour fonctionner ensemble. Ces mécanismes ont pour effet de simplifier la complexité de la relation anthropo-canine.

Outre le fait qu'il serait intéressant de comparer ce mode de fonctionnement à d'autres services d'appui canin, policiers ou non, afin d'établir les convergences et divergences, nous pensons qu'il serait également intéressant de poursuivre nos recherches en élargissant notre étude à d'autres disciplines intégrant les chiens, ou d'autres espèces animales, dans le monde du travail.

En effet, continuer de revendiquer une contribution de la sociologie à l'étude des sociétés animales en s'interrogeant sur une potentielle compatibilité des cadres théoriques et méthodologiques des sciences sociales et des sciences naturelles nous paraît être une suite intéressante à ce travail.

## 9. Bibliographie

---

### Ouvrage, revues et article scientifiques consultés

- Baggio, S. (2011). La communication. *Psychologie sociale : Concepts et expériences*. Louvain-la-Neuve, Belgique : De Boeck Supérieur. p. 67-83.
- Baratay, É. (2010). Les socioanthropologues et les animaux : Réflexions d'un historien pour un rapprochement des sciences. *Sociétés*, 2 (2), 9-18.
- Brahy, R. & Oriane, J. (2011). L'espace de jugement des compétences en arts de la scène. Analyse d'un dispositif d'insertion sur le marché du travail des comédiens. *Revue Française de Socio-Économie*, 1 (1), 209-227.
- Brohm, J. (2018). Le chien, une figure de compagnon polyvalent. *Topique*, 1 (1), 31-42.
- Burgelin, O. (1965). Les langages de l'action sociale. *Communications*, 5, *Culture supérieure et culture de masse*, 100-119.
- Caillé, A. (2016). Pouvoir, domination, charisme et leadership. *Revue du MAUSS*, 1 (1), 305-319.
- Cazeneuve J. (1963) qu'est-ce que la communication ? *Les Cahiers de la publicité*, n° 5, *La communication*. pp. 11-14.
- Chaskiel, P. (2008). Luhmann et le mystère du risque technologique : Un retour de l'opinion publique?. *Réseaux*, 5 (5), 63-90.
- Chazel F. (1964). Réflexions sur la conception parsonienne du pouvoir et de l'influence. *Revue française de sociologie*, 5-4, 387-401.
- Claidière, N. & Guillo, D. (2016). Comment articuler les sciences de la vie et les sciences sociales à propos des relations humains/animaux ? Un modèle interactionniste et évolutionniste [1]. *L'Année sociologique*, 2 (2), 385-420.
- Dastooreh K. 2016. Penser la résistance avec Foucault. *Strathèse*, 3/2016. Relire Michel Foucault, Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg.
- Durantou, C. & Gaunet, F. (2020). Le rôle de l'affiliation dans la synchronisation comportementale interspécifique du chien avec l'humain : des processus cognitifs sociaux analogues à ceux de l'humain. *L'Année psychologique*, 4 (4), 315-339.

- Elies, C. & Schauder, S. (2018). La relation de l'homme au chien familial : symptôme de sa dynamique psychique?. *Topique*, 1 (1), 53-67.
- Goetschy J. (1981). Les théories du pouvoir. *Sociologie du travail*, 447-467.
- Guillo, D. & Rémy, C. (2016). Présentation. *L'Année sociologique*, 2 (2), 263-278.
- Guillo, D. (2006). La place de la biologie dans les premiers textes de Durkheim : un paradigme oublié ?. *Revue française de sociologie*, 3 (3), 507-535.
- Guillo, D. (2020). Le regard de l'anthropologie de la nature et des *Animal studies* sur les animaux : Flottements et impasses de perspectives très anthropocentrées. *Zilsel*, 2 (2), 217-234.
- Guillo, D. (2012). Les usages de la biologie en sciences sociales : Comparaison entre le naturalisme socioanthropologique du dix-neuvième siècle et celui d'aujourd'hui. *Revue européenne des sciences sociales*, 1 (1), 191-226.
- Guillo, D. (2015). Quelle place faut-il faire aux animaux en sciences sociales : Les limites des réhabilitations récentes de l'agentivité animale. *Revue française de sociologie*, 1 (1), 135-163.
- Kauffmann, E. (2014). « Les trois types purs de la domination légitime » de Max Weber : les paradoxes de la domination et de la liberté. *Sociologie*, 3 (3), 307-317.
- Lohay, E. (2018). Chien de sécurité, de la sélection à la pension : Parcours d'un travailleur à quatre pattes. *La Revue Nouvelle*, 7 (7), 74-80.
- Luhmann N. (1975). « Le pouvoir » traduction en français par Stéphane Bouchard de Macht. 3e éd., Stuttgart : Lucius & Lucius, 2003. *Québec : Les Presses de l'Université Laval, coll. « Intersophia »*, p.156.
- Luhmann N., Suhrhampf V., Ackermann W., Quéré L. (1991). Communication et action. *Réseaux, volume 9, n° 50, 1991. Communication : nouvelles approches*. pp. 131-156.
- Manceron, V. (2016). Exil ou agentivité ? ce que l'anthropologie fabrique avec les animaux. *L'Année sociologique*, 2 (2), 279-298.
- Martin, D. (2012). L'analyse stratégique en perspective : Retour sur la sociologie des organisations de Michel Crozier. *Revue européenne des sciences sociales*, 2 (2), 93-114.
- Merlin, M. (2009). Foucault, le pouvoir et le problème du corps social. *Idées économiques et sociales*, 1 (1), 51-59.
- Michalon, J., A. Doré, & C. Mondémé (2016) Une sociologie avec les animaux : faut-il changer de sociologie pour étudier les relations humains/animaux ? *SociologieS*.

- Mondémé, C. (2016). Extension de la question de « l'ordre social » aux interactions hommes/animaux. une approche ethnométhodologique. *L'Année sociologique*, 2 (2), 319-350.
- Orianne, J-F & Lohay, E. (2016). Comment les chiens travaillent-ils ? Le cas des chiens détecteurs d'explosifs. *Revue de l'Institut de Sociologie*, 86, 135-149.
- Porcher, J. & Lécrivain, É. (2012). Bergers, chiens, brebis : un collectif de travail naturel ?. *Études rurales*, 189 (1), 121-137.
- Porcher, J. & Schmitt, T. (2010). Les vaches collaborent-elles au travail : Une question de sociologie. *Revue du MAUSS*, 1 (1), 235-261.
- Porcher, J. (2017). Le programme ANR COW : l'ouverture d'un front de recherches inédit sur le travail animal. *Natures Sciences Sociétés*, 2 (2), 172-179.
- Premat, C. & Crozier, M. (2008). Sociologie des organisations. Entretien avec Michel Crozier. Sens public. *Sens public*.
- Quéré L. (1991). Communication sociale : les effets d'un changement de paradigme. *Réseaux, Hors Série n° 1, Jürgen Habermas*, 19-46.
- Rabault, H. (2012). La politique comme sémantique. *Droit et société*, 1 (1), 211-224.
- Rémy, C. (2016). Agir avec l'animal. Pour une approche ethnographique des relations hybrides. *L'Année sociologique*, 2 (2), 299-318.
- Servais V., 2012, « Et pourtant ils coopèrent... Regard des sciences sociales sur la coopération animale », *Terrain*, n° 58, pp. 108-129.
- Segrestin D. (1994). Friedberg Erhard, *Le pouvoir et la règle. Dynamiques de l'action organisée. Revue française de sociologie*, 35-1, 129-134.
- Sintomer, Y. & Gauthier, J. (2014). Les types purs de la domination légitime : forces et limites d'une trilogie. *Sociologie*, 3 (3), 319-333.
- Vicart, M. (2010). Où est le chien ? À la découverte de la phénoménographie équitable. *Sociétés*, 2 (2), 89-98.

### Articles consultés sur internet :

- Becker H. « SOCIOLOGIE - vue d'ensemble », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 28 avril 2021. URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/sociologie-vue-d-ensemble/>
- Bizard M., Claine F., Collin I., Huet S., Vixège I. La relation de l'homme au chien. *Ooreka*, consulté le 04/04/2021 sur <https://chien.ooreka.fr/comprendre/relation-homme-animal>.
- Decrouy A. (2020). Histoire du chien. *Planète animale*. Consulté le 15 avril 2021 sur <https://www.planeteanimal.com/histoire-du-chien-3055.html>.
- Donkezmo (2019). Analyse moderne du concept du mot pouvoir. Consulté le 15/02/2021 sur <https://www.ladissertation.com/Politique-et-International/Politiques/Analyse-moderne-du-concept-du-mot-pouvoir-184462.html>
- Estebanez J. (2013). Penser les communautés hybrides. *Carnets de géographes [En ligne]*, 5, mis en ligne le 01 janvier 2013, consulté le 11 mars 2021 sur <http://journals.openedition.org/cdg/1052> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cdg.1052>.
- Gagnon A. « Pouvoir », dans Anthony Glinoyer et Denis Saint-Amand (dir.). *Le lexique socius*, consulté le 21 mars 2021 sur <http://ressources-socius.info/index.php/lexique/21-lexique/160-pouvoir>.
- Hivin B. (2018). Relation homme-chien et leadership. *Wanimo*. Consulté le 15/02/2021 sur <https://www.wanimo.com/veterinaire/comprendre-son-chien/relation-homme-chien-et-leadership.html>
- Lecomte J. (2018). L'éthologie, psychologie et sociologie des animaux. *Philomedia*. Consulté le 02/02/2021 sur <https://www.philomedia.be/lethologie-psychologie-et-sociologie-des-animaux/>.
- Lécivain G. (2019). Les termes, les concepts et les modèles qui font le management. *Les clés du management*. Consulté le 18/02/2021 sur <https://www.lesclefsdumanagement.com/homepage/les-clefs-du-management/home/accueil/homepage/accueilclefs/homepage/accueilclefs/zone-dincertitude/>
- Mariño Arevalo A. Les relations de pouvoir et les processus de communication : une approche sociologique des ressources humaines. Consulté le 18/02/2021 sur [https://www.academia.edu/7879365/Les\\_relations\\_de\\_pouvoir\\_et\\_les\\_processus\\_de\\_communication\\_une\\_approche\\_sociologique\\_des\\_ressources\\_humaines](https://www.academia.edu/7879365/Les_relations_de_pouvoir_et_les_processus_de_communication_une_approche_sociologique_des_ressources_humaines)
- Nestlé Suisse S.A. Histoire du chien. *Purina*. Consulté le 15 avril 2021 sur <https://www.purina.ch/fr/votre-chien/nouveau-chien/choisir-chien/histoire-du-chien>

- Petit O. « ÉTHOLOGIE », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 28 avril 2021 sur <https://www.universalis.fr/encyclopedie/ethologie/>
- Pirotton G. L'Analyse Stratégique de l'organisation. Les apports de Michel CROZIER et Erhard FRIEDBERG – Présentation. Consulté le 18/02/2021 sur <https://gerardpirotton.be/organisations-theories/analyse-strategique-crozier-friedberg>
- Ribourg F. Les chiens d'hier à aujourd'hui. *Wikichien, encyclopédie du chien*. Consulté le 16 avril 2021 sur <https://www.wikichien.fr/tout-sur-mon-chien/encyclopedie-du-chien/les-chiens-dhier-a-aujourd'hui/origines-evolution-chien/>
- Seron Vincent (2004). Aperçu comparatif de la structure organisationnelle de la police au regard des exemples allemand, français, belge et nord-américain. *Fédéralisme Régionalisme* [En ligne], Volume 4 : 2003-2004. Consulté le 13/05/2021 sur <https://popups.uliege.be/1374-3864/index.php?id=218>.
- Straub P. (2021). Le chien dans l'histoire et histoires de chiens. *Futura*. Consulté le 02/04/2021 sur <https://www.futura-sciences.com/planete/dossiers/zoologie-chien-loup-histoire-chien-863/page/6/>
- Tantin S. (2017). 3 procédés pour communiquer efficacement avec ses collaborateurs. Consulté le 25 avril 2021 sur <https://www.gpomag.fr/web/management-rh/management/3-procedes-pour-communiquer-efficacement-avec-ses-collaborateurs>
- Treffel R. (2020). Le pouvoir selon Michel Foucault. *1000 idées de culture générale*. Consulté le 26/02/2021 sur <https://1000-idees-de-culture-generale.fr/michel-foucault-pouvoir/>.

#### Sites internet consultés :

- Site internet de la Police Fédérale consulté le 13/05/21 sur <https://www.police.be/5998/fr/a-propos/police-integre>
- Site internet de la Police Locale de Namur consulté le 13/05/21 sur <https://www.police.be/5303/a-propos/organisation-policiere>
- Site internet du portail de la législation Belge consulté le 13/05/2021 sur [www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/loi\\_a1.pl?language=fr&tri=dd%20AS%20RANK&value=&table\\_name=loi&cn=2008062533&caller=image\\_a1&fromtab=loi&la=F](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/loi_a1.pl?language=fr&tri=dd%20AS%20RANK&value=&table_name=loi&cn=2008062533&caller=image_a1&fromtab=loi&la=F)

## 10. Annexes

### Annexe n° 1 : Les différents types de chiens (Source : Woopetsfr)

#### Le berger Belge Malinois



<b>Type de poil</b>		<b>Origine</b>
 Court		 Belgique
<b>Gabarit</b>		<b>Forme de la tête</b>
 Moyen		 Longue
<b>Poids et taille</b>		
 <b>Sexe</b>	 <b>Poids</b>	 <b>Taille</b>
<b>Femelle</b>	De 20 kg à 25 kg	De 56 cm à 62 cm
<b>Mâle</b>	De 28 kg à 34 kg	De 60 cm à 66 cm

#### Le berger Allemand



<b>Type de poil</b>		<b>Origine</b>
 Court		 Allemagne
<b>Gabarit</b>		<b>Forme de la tête</b>
 Grand		 Longue
<b>Poids et taille</b>		
 <b>Sexe</b>	 <b>Poids</b>	 <b>Taille</b>
<b>Femelle</b>	De 22 kg à 32 kg	De 55 cm à 60 cm
<b>Mâle</b>	De 30 kg à 40 kg	De 60 cm à 65 cm

## Le berger Hollandais



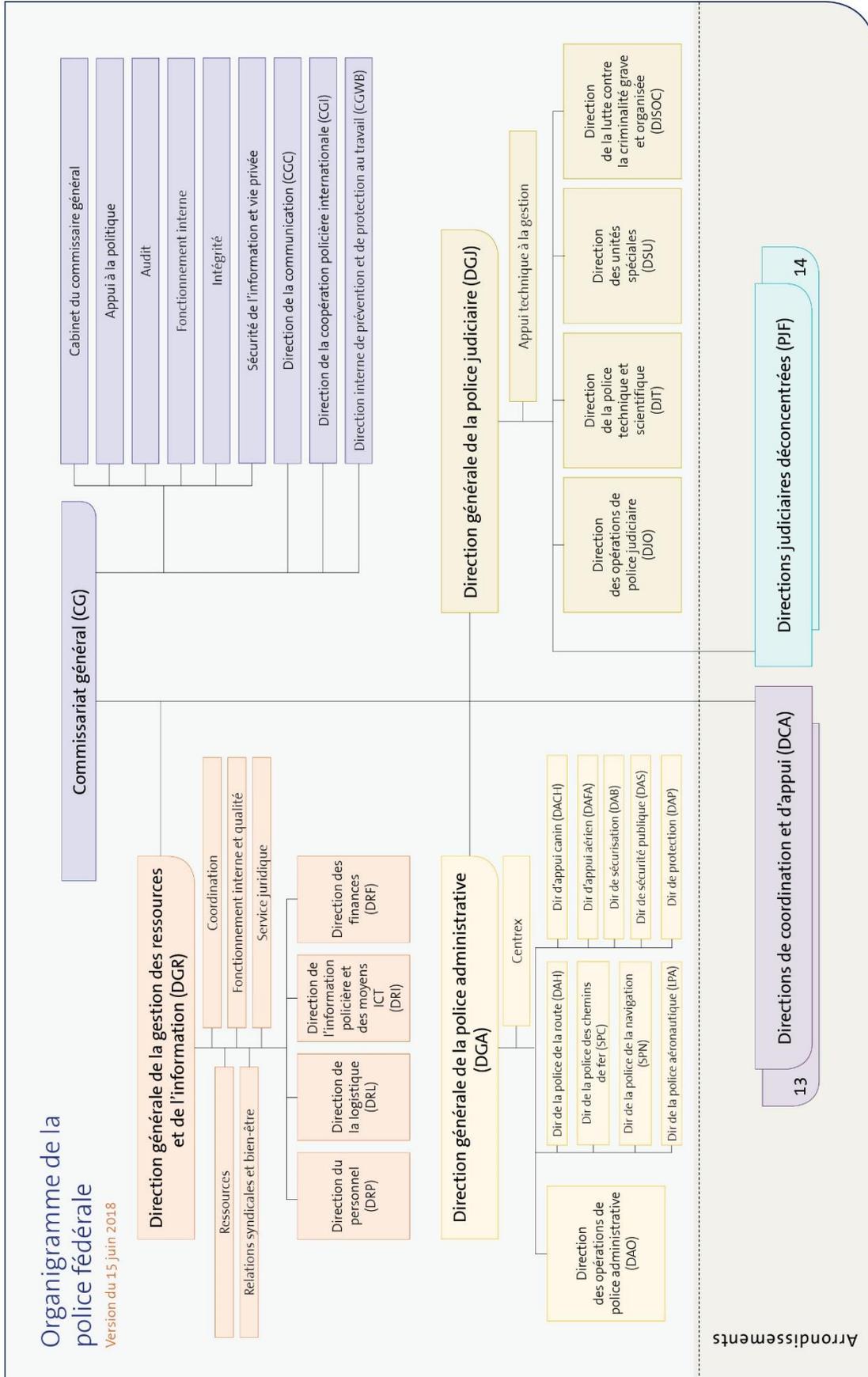
Type de poil		Origine	
 Mi-long		 Pays-Bas	
Gabarit		Forme de la tête	
 Grand		 Longue	
Poids et taille			
Sexe	Poids	Taille	
			
<b>Femelle</b>	De 20 kg à 30 kg	De 55 cm à 60 cm	
<b>Mâle</b>	De 24 kg à 32 kg	De 55 cm à 62 cm	

## Le Springer English Spaniel



Type de poil		Origine	
 Mi-long		 Grande-Bretagne	
Gabarit		Forme de la tête	
 Moyen		 Triangulaire	
Poids et taille			
Sexe	Poids	Taille	
			
<b>Femelle</b>	De 18 kg à 19 kg	De 48 cm à 49 cm	
<b>Mâle</b>	De 18 kg à 22 kg	De 48 cm à 51 cm	

## Annexe n° 2 : Structure de la Police Fédérale Belge



### Annexe n° 3 : Dernier guide d'entretien utilisé

#### **Profil général :**

- Pouvez-vous vous présenter et me décrire votre parcours professionnel ?
- Quelle fonction occupez-vous actuellement ?
- Qu'est-ce qui vous a motivé à devenir maître-chien ?
- Comment devient-on maître-chien ?
- Comment se passe la formation des maîtres-chiens ?
- Qu'avez-vous comme chien de recherche ? Est-ce une discipline que vous avez choisie ? Si oui, pourquoi avoir choisi cette discipline ?
- Pouvez-vous me parler en quelques mots du centre d'appui canin dans lequel vous travaillez ? Comment sont réparties les missions, pour qui travaillez-vous ?

#### **Profession :**

- D'où proviennent les chiens de recherches du service d'appui canin ? Quelles sont vos préférences d'adoption et pourquoi ?
- Quels critères cherchez-vous chez un chien de recherche ? Quels trait(s) de caractère(s) ? (faire ressortir l'envie de jouer !!)
- Pourquoi est-ce si important que le chien aime jouer ? Décrire en quelques mots la manière par laquelle le chien joue en travaillant.
- Selon vous, quelle est la meilleure race pour faire un chien de recherche ? Quelles sont vos préférences et pourquoi ?
- Pensez-vous que la sélection du chien devrait s'effectuer en fonction du maître-chien ?
- Quelle influence a la personnalité et les attentes du maître-chien sur la sélection ?
- Tous les chiens classés aptes pourraient-ils aller avec tous les maîtres ?
- Est-ce que la compatibilité entre le maître et du chien peut avoir une influence sur la qualité du travail ?
- Comment se passe la formation d'un chien de recherche ?
- Que pouvez-vous me dire au sujet du conditionnement du chien ?
- Une fois la sélection et la formation terminées, quel type de relation s'établit entre le maître et le chien ? Ex. : complicité, confiance, etc.
- Selon vous, est-ce que la relation qui s'installe au sein du binôme est importante pour le travail de recherche ?
- Qu'en est-il de la hiérarchie au sein d'un binôme maître et chien ? Comment ça se manifeste dans le travail et dans votre vie privée ?
- Personnellement, comment décririez-vous la relation que vous entretenez avec votre chien ?
- Quelle est pour vous la partie de la relation la plus importante pour le travail, pourquoi ?
- Pensez-vous que votre chien et vous soyez complémentaires dans le travail ?

- Votre chien essaye-t-il parfois de prendre le dessus sur vous ? Comment réagissez-vous ?
- Pensez-vous que la discipline de travail influence la relation entre le maître et le chien ? Pourquoi ?
- Quelle place occupent vos chiens de travail dans votre vie quotidienne ? Expliquez votre choix.
- En résumé, comment se déroule une journée de travail avec votre chien quand vous avez une intervention prévue ? Et quand vous n'avez pas d'intervention prévue ? (Entraînement, moment détente)
- Comment se passe le travail en général avec votre chien ? Pouvez-vous me décrire comment se déroule une recherche ?
- Lui montrer précisément où chercher ou a-t-il de l'autonomie ? Pourquoi et expliquez votre choix (Laisse courte ou longue, sans laisse)
- Parmi les questions précédentes, pensez-vous qu'il puisse y avoir des différences avec les autres disciplines ? Pourquoi ?
- À quel point avez-vous confiance en lui et ses décisions sur vos interventions ?
- Qu'est-ce qui donne envie à votre chien de travailler ? (Faire plaisir, pour obtenir la récompense, pour jouer).
- Lors de votre travail, comment communiquez-vous avec lui pour qu'il travaille ? Avez-vous plusieurs moyens de communication ? Paroles, signes, bruits, gestes, etc. (Conditionnement du chien avant l'intervention, méthodologie de travail).
- Comment savez-vous que votre chien travaille ? Comment voyez-vous s'il est distrait, s'il cherche comme il faut, s'il a fini, s'il a trouvé, etc.
- Comme le récompensez-vous quand il travaille bien ? (Friandise, jeu, caresse, bruit ?) Pourquoi plus un que l'autre et justifiez votre choix
- Il y a-t-il des moments où il décide de ne pas travailler ? Si oui, pourquoi et comment réagissez-vous ? (Fatigue, manque de conditionnement, d'entraînement, pas d'envie, trop de contraintes)
- Votre chien vous désobéit-il parfois ? Comment le recadrez-vous ? que faites-vous s'il fait quelque chose qu'il ne faut pas ? Expliquez votre choix (Punition, encouragement, distraction, etc.).
- Est-ce que votre chien pourrait travailler avec n'importe qui d'autre que vous ? Pourquoi ? expliquez les raisons
- Que faudrait-il faire pour que votre chien travaille avec un autre maître-chien ?
- Souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

**Annexe n° 4 : Grille des entretiens réalisés**

<b>Profil des intervenants</b>	<b>Date</b>	<b>Durée</b>	<b>Lieu</b>
Intervenant n° 1 : Maître-chien de recherche stupéfiants « actif » et argent au service d' appui canin depuis 4 ans.	07/12/2020	46 min 39 s	Bureau de la Police Fédérale de Vottem
Intervenant n° 2 : Formateur au service d' appui canin depuis 13 ans.	09/12/2020	43 min 44 s	Bureau de la Police Fédérale de Tournai
Intervenant n° 3 : Maître-chien de recherche stupéfiants « actif » et argent au service d' appui canin depuis 6 ans. Ancien maître-chien patrouille.	02/04/2021	42 min 16 s	Service d' appui canin de Neerhespen
Intervenant n° 4 : Maître-chien de recherche stupéfiants « actif » et argent au service d' appui canin depuis 8 ans. Ancienne formatrice durant 4 ans.	06/04/2021	1 h 6 min 17 s	Bureau de la Police Fédérale de Vottem
Intervenant n° 5 : Maître-chien de recherche pisteur au service d' appui canin depuis 15 ans.	07/04/2021	1 h 3 min 32 s	Bureau de la Police Fédérale de Vottem
Intervenant n° 6 : Formateur au service d' appui canin depuis 25 ans. Maître-chien de recherche cadavre. Ancien maître-chien patrouille. Ancien maître-chien recherche explosif.	07/04/2021	1 h 32 min 2 s	Cinéma Kinépolis Bruxelles (lieu d' entraînement)
Intervenant n° 7 : Maître-chien de recherche stupéfiants « actif » et argent au service d' appui canin depuis 11 ans. Ancien maître-chien patrouille.	08/04/2021	1 h 11 min 25 s	Bureau de la Police Fédérale de Vottem
Intervenant n° 8 : Maître-chien de recherche stupéfiants « actif » et argent au service d' appui canin depuis 2 ans. Anciennement, maître-chien drogue en Zone de Police.	08/04/2021	45 minutes	Bureau de la Police Fédérale de Vottem
Intervenant n° 9 : Maître-chien de recherche stupéfiants « actif » et argent au centre d' appui canin depuis 1 an. Anciennement, maître-chien patrouille en zone de Police.	05/05/2021	1 h 2 min 12 s	Bureau de la Police Fédérale de Vottem

## WETTEN, DECRETEN, ORDONNANTIES EN VERORDENINGEN LOIS, DECRETS, ORDONNANCES ET REGLEMENTS

### FEDERALE OVERHEIDSDIENST BINNENLANDSE ZAKEN

N. 2008 — 2270

[C — 2007/00660]

#### 25 JUNI 2008. — Ministerieel besluit tot vaststelling van de voorwaarden voor de aanneming van een politiehond

De Minister van Binnenlandse Zaken,

Gelet op de wet van 7 december 1998 tot organisatie van een geïntegreerde politiedienst, gestructureerd op twee niveaus, inzonderheid op artikel 121, vervangen bij de wet van 26 april 2002;

Gelet op het koninklijk besluit van 30 maart 2001 tot regeling van de rechtspositie van het personeel van de politiediensten, inzonderheid op artikel XI.IV.7, § 1, derde lid;

Gelet op het ministerieel besluit van 28 december 2001 tot uitvoering van sommige bepalingen van het koninklijk besluit van 30 maart 2001 tot regeling van de rechtspositie van het personeel van de politiediensten, inzonderheid op artikel XII.19;

Gelet op het protocol nr. 197/3 van 7 februari 2006 van het onderhandelingscomité voor de politiediensten van 25 oktober 2006;

Gelet op het advies van de Inspecteur van Financiën, gegeven op 8 januari 2007;

Gelet op de akkoordbevinding van de Minister van Begroting van 26 april 2007;

Gelet op de akkoordbevinding van de Minister van Ambtenarenzaken van 29 maart 2007;

Overwegende dat het advies van de Adviesraad van burgemeesters niet regelmatig binnen de voorgeschreven termijn gegeven is en dat geen verzoek om verlenging van de termijn gedaan is; dat er bijgevolg aan is voorbijgegaan;

Gelet op het advies 43.105/2 van de Raad van State, gegeven op 6 juni 2007, met toepassing van artikel 84, § 1, eerste lid, 1°, van de gecoördineerde wetten op de Raad van State,

Besluit :

HOOFDSTUK I. — *De aannemingsvoorwaarden voor een politiehond*  
*Afdeling 1. — De aanneming*

**Artikel 1.** De opleiding en training van honden binnen de politie en het uitvoeren van politietaken met hondensteun zijn voorbehouden voor aangenomen politiehonden.

De aanneming bestaat uit een administratieve en een operationele aanneming.

*Afdeling 2. — De administratieve aanneming*

**Art. 2.** Om een hond administratief te kunnen aannemen als politiehond, moet het dier :

1° minimum 12 maanden oud zijn;

2° geregistreerd zijn;

3° ingeënt zijn volgens de minimale voorwaarden vereist voor het gehele grondgebied van het Rijk;

4° op medisch en fysisch vlak geschikt verklaard zijn;

5° beantwoorden aan het karakterieel profiel.

**Art. 3.** Over de administratieve aannemingsvoorwaarden bedoeld in artikel 2, 1° tot 4°, verstrekt een erkende dierenarts een advies aan de korpschef of het personeelslid dat hij daartoe aanwijst voor de lokale politie of, naar gelang van het geval, aan de bevoegde directeur-generaal of het personeelslid dat hij daartoe aanwijst voor de federale politie.

**Art. 4.** Over de administratieve aannemingsvoorwaarde bedoeld in artikel 2, 5°, verstrekt een commissie, volgens de criteria bepaald in de bijlage 1 van dit besluit, een advies aan de korpschef of het personeelslid dat hij daartoe aanwijst voor de lokale politie of, naar gelang van het geval, aan de bevoegde directeur-generaal of het personeelslid dat hij daartoe aanwijst voor de federale politie.

### SERVICE PUBLIC FEDERAL INTERIEUR

F. 2008 — 2270

[C — 2007/00660]

#### 25 JUIN 2008. — Arrêté ministériel portant fixation des conditions pour l'agrément d'un chien policier

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, notamment l'article 121, remplacé par la loi du 26 avril 2002;

Vu l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police, notamment l'article XI.IV.7, § 1<sup>er</sup>, alinéa 3;

Vu l'arrêté ministériel du 28 décembre 2001 portant exécution de certaines dispositions de l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police, notamment l'article XII.19;

Vu le protocole n° 197/3 du 7 février 2006 du comité de négociation pour les services de police du 25 octobre 2006;

Vu l'avis de l'Inspecteur des Finances, donné le 8 janvier 2007;

Vu l'accord du Ministre du Budget du 26 avril 2007;

Vu l'accord du Ministre de la Fonction publique du 29 mars 2007;

Considérant que l'avis du Conseil consultatif des bourgmestres n'a pas été régulièrement donné dans le délai requis et qu'aucune demande de prolongation du délai n'a été formulée; qu'en conséquence, il y a été passé outre;

Vu l'avis 43.105/2 du Conseil d'Etat, donné le 6 juin 2007 en application de l'article 84 § 1<sup>er</sup>, 1°, des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat,

Arrête :

CHAPITRE 1<sup>er</sup>. — *Les conditions pour l'agrément d'un chien policier*  
*Section 1<sup>re</sup>. — L'agrément*

**Article 1<sup>er</sup>.** La formation et l'entraînement de chiens au sein de la police et l'exécution de missions de police avec appui canin sont réservés aux chiens policiers agréés.

L'agrément consiste en un agrément administratif et un agrément opérationnel.

*Section 2. — L'agrément administratif*

**Art. 2.** Pour qu'un chien puisse être agréé administrativement comme chien policier, l'animal doit :

1° être âgé d'au minimum 12 mois;

2° être enregistré;

3° être vacciné selon les conditions minimales exigées sur l'ensemble du territoire du Royaume;

4° être déclaré apte sur le plan médical et physique;

5° répondre au profil caractériel.

**Art. 3.** En ce qui concerne les conditions de l'agrément administratif visées à l'article 2, 1° jusqu'à 4°, un vétérinaire agréé donne son avis au chef de corps ou au membre du personnel qu'il désigne pour la police locale ou, selon le cas, au directeur général compétent ou au membre du personnel qu'il désigne pour la police fédérale.

**Art. 4.** En ce qui concerne la condition de l'agrément administratif visée à l'article 2, 5°, une commission de sélection donne, selon les critères fixés à l'annexe 1 au présent arrêté, un avis au chef de corps ou au membre du personnel qu'il désigne pour la police locale ou, selon le cas, au directeur général compétent ou au membre du personnel qu'il désigne pour la police fédérale.

**Art. 5.** De commissie bedoeld in artikel 4 is samengesteld uit :

1° voor de lokale politie het diensthoofd van de dienst waarin de hond wordt ingezet of, naar gelang van het geval, voor de federale politie het diensthoofd van de dienst hondensteun of hun vertegenwoordiger, voorzitter;

2° een hondenopleider van de geïntegreerde politie;

3° een personeelslid van de betrokken politiezone of de dienst van de federale politie waarin de hond wordt ingezet.

**Art. 6.** De korpschef of het personeelslid dat hij daartoe aanwijst voor de lokale politie of, naar gelang van het geval, de bevoegde directeur-generaal of het personeelslid dat hij daartoe aanwijst voor de federale politie beslist op grond van de overeenkomstig de artikelen 3 en 4 uitgebrachte adviezen of de hond voldoet aan de in artikel 2 gestelde voorwaarden.

**Art. 7.** De administratieve aanneming geeft recht op de vergoeding voor onderhoud van een politiehond bedoeld in artikel XI.IV.7 RPPol.

**Art. 8.** De hond die niet meer voldoet aan één van de in artikel 2 gestelde voorwaarden wordt niet langer beschouwd als een administratief aangenomen politiehond.

**Art. 9.** De korpschef of het personeelslid dat hij daartoe aanwijst voor de lokale politie of de bevoegde directeur-generaal of het personeelslid dat hij daartoe aanwijst voor de federale politie beslist of de administratief aangenomen hond nog voldoet aan de in artikel 2 gestelde voorwaarden op grond van, naar gelang van het geval :

1° een advies van een erkende dierenarts inzake de in artikel 2, 1° tot 4°, bedoelde voorwaarden;

2° een advies van de commissie bedoeld in artikel 5 inzake de in artikel 2, 5°, bedoelde voorwaarde;

3° een evaluatie met vermelding «definitief ongeschikt» door de in artikel 4, derde lid, 6°, van het koninklijk besluit van 3 december 2005 betreffende de functieopleiding voor hondengeleiders en de personeelsleden van de politiediensten bedoelde betrokken examencommissie uitgebracht in het raam van de functionele opleiding voor hondengeleider of in het raam van de voortgezette opleiding bedoeld in de bijlage 2 van dit besluit.

#### Afdeling 3. — De operationele aanneming

**Art. 10.** De administratief aangenomen politiehond die geslaagd is in de functionele opleiding voor hondengeleider en voldoet aan de in de bijlage 2 opgelegde voortgezette opleiding is operationeel aangenomen.

De operationele aanneming laat toe om een politiehond in te zetten in operationele omstandigheden.

**Art. 11.** Mag tijdelijk niet worden ingezet in operationele omstandigheden, de hond die :

1° door de examencommissie bedoeld in artikel 9, 3°, tijdelijk ongeschikt is verklaard in het raam van de voortgezette opleiding;

2° achtereenvolgens twee maal niet werd aangeboden voor de voortgezette opleiding;

3° tijdelijk ongeschikt is verklaard door een erkende dierenarts.

Die tijdelijke ongeschiktheid neemt een einde wanneer de hond, naar gelang van het geval, opnieuw geschikt wordt verklaard door de examencommissie bedoeld in artikel 9, 3°, of door een erkende dierenarts of wanneer het opnieuw heeft deelgenomen aan de voortgezette opleiding.

**Art. 12.** Mag definitief niet worden ingezet in operationele omstandigheden, de hond die :

1° door de examencommissie bedoeld in artikel 9, 3°, definitief ongeschikt is verklaard in het raam van de voortgezette opleiding;

2° definitief ongeschikt is verklaard door een erkende dierenarts.

#### HOOFDSTUK II. — De verplichte training

**Art. 13.** De operationeel aangenomen hond wordt onderworpen aan een verplichte training waarvan het aantal uren is vastgesteld in de bijlage 3 bij dit besluit.

#### HOOFDSTUK III. — Opheffingsbepaling

**Art. 14.** Artikel XII.19 van het ministerieel besluit van 28 december 2001 tot uitvoering van sommige bepalingen van het koninklijk besluit van 30 maart 2001 tot regeling van de rechtspositie van het personeel van de politiediensten, wordt opgeheven.

Brussel, 25 juillet 2008.

P. DEWAELE

**Art. 5.** La commission visée à l'article 4 est composée comme suit :

1° pour la police locale, le chef de service du service dans lequel le chien est engagé ou, selon le cas, pour la police fédérale, le chef de service du service d'appui canin ou leur représentant, président;

2° un fomateur canin de la police intégrée;

3° un membre du personnel de la zone de police concernée ou le service de la police fédérale dans lequel le chien est engagé.

**Art. 6.** Le chef de corps ou le membre du personnel qu'il désigne à cet effet pour la police locale ou, selon le cas, le directeur général compétent ou le membre du personnel qu'il désigne à cet effet pour la police fédérale décide, sur base des avis émis conformément aux articles 3 et 4, si le chien remplit les conditions fixées à l'article 2.

**Art. 7.** L'agrément administratif donne droit à l'indemnité pour l'entretien d'un chien policier visée à l'article XI.IV.7 PJPol.

**Art. 8.** Le chien qui ne remplit plus une des conditions fixées à l'article 2 n'est plus considéré comme un chien policier agréé administrativement.

**Art. 9.** Le chef de corps ou le membre du personnel qu'il désigne à cet effet pour la police locale ou, selon le cas, le directeur général compétent ou le membre du personnel qu'il désigne à cet effet pour la police fédérale décide si le chien agréé administrativement remplit encore les conditions fixées à l'article 2 sur base, selon le cas :

1° d'un avis d'un vétérinaire agréé, en ce qui concerne les conditions visées à l'article 2, 1° à 4°;

2° d'un avis d'une commission visée à l'article 5 en ce qui concerne la condition visée à l'article 2, 5°;

3° d'une évaluation portant la mention «définitivement inapte» émise par la commission d'examen concernée visée à l'article 4, alinéa 3, 6°, de l'arrêté royal du 3 décembre 2005 relatif aux formations fonctionnelles des membres du personnel des services de police, dans le cadre de la formation fonctionnelle pour maître-chien ou dans le cadre de la formation continuée visée à l'annexe 2 au présent arrêté.

#### Section 3. — L'agrément opérationnel

**Art. 10.** Le chien policier agréé administrativement qui a réussi la formation fonctionnelle de maître-chien et satisfait à la formation continuée imposée visée à l'annexe 2 est agréé opérationnellement.

L'agrément opérationnel permet d'engager un chien policier dans des conditions opérationnelles.

**Art. 11.** Ne peut être engagé temporairement dans des conditions opérationnelles, le chien qui :

1° est déclaré temporairement inapte par la commission d'examen visée à l'article 9, 3°, dans le cadre de la formation continuée;

2° n'a pas été présenté à deux reprises consécutives à la formation continuée;

3° est déclaré temporairement inapte par un vétérinaire agréé.

L'inaptitude temporaire prend fin lorsque le chien, selon le cas, est à nouveau déclaré apte par la commission d'examen visée à l'article 9, 3°, ou par un vétérinaire agréé ou lorsqu'il a à nouveau participé à la formation continuée.

**Art. 12.** Ne peut être engagé définitivement dans des conditions opérationnelles, le chien qui :

1° est déclaré définitivement inapte par la commission d'examen visée à l'article 9, 3°, dans le cadre de la formation continuée;

2° est déclaré définitivement inapte par un vétérinaire agréé.

#### CHAPITRE II. — L'entraînement obligatoire

**Art. 13.** Le chien agréé opérationnellement est soumis à un entraînement obligatoire dont le nombre d'heures est fixé à l'annexe 3 au présent arrêté.

#### CHAPITRE III. — Disposition abrogatoire

**Art. 14.** L'article XII.19 de l'arrêté ministériel du 28 décembre 2001 portant exécution de certaines dispositions de l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police, est abrogé.

Bruxelles, le 25 juin 2008.

P. DEWAELE

Bijlage 1 bij het ministerieel besluit van 25 juni 2008

**Criteria van het karakterieel profiel voor de administratieve aanneming van een politiehond**

- Algemeen :
  - geen ongecontroleerde agressiviteit of overdreven emotionaliteit;
  - sociaal zijn tegenover mensen en andere honden; deze term impliceert niet dat de hond moet kunnen gemanipuleerd of gestreeld worden door een ander persoon dan de hondengeleider.
  - stabiel karakter;
  - moedig;
  - stressbestendig;
  - fysiek recuperatievermogen;
  - mentaal herstelvermogen;
  - zin voor het spel en voor het werk;
  - levendig en alert.
- Patrouillehond :
  - algemeen;
  - verdedigingsinstinct.
- Actieve drughond :
  - algemeen;
  - zoekinstinct/bezitsdrift.
- Stille drughond :
  - algemeen;
  - zoekinstinct/bezitsdrift.
- Speurhond :
  - algemeen;
  - zoekinstinct/bezitsdrift.
- Menselijke restenhond :
  - algemeen;
  - zoekinstinct/bezitsdrift.
- Hormonenhond :
  - algemeen;
  - zoekinstinct/bezitsdrift.
- Brandhaarddetectiehond :
  - algemeen;
  - zoekinstinct/bezitsdrift.
- Migratiecontrolehond :
  - algemeen;
  - zoekinstinct/bezitsdrift.
- Explosievehond :
  - algemeen;
  - zoekinstinct/bezitsdrift.
- Aanvalshond :
  - algemeen;
  - verdedigingsinstinct.

Gezien om te worden gevoged bij het ministerieel besluit van 25 juni 2008 tot vaststelling van de voorwaarden voor de aanneming van een politiehond.

## Bijlage 2 bij het ministerieel besluit van 25 juni 2008

Voortgezette opleiding		
	Verplichte evaluatie	Aantal uren
Patrouillehond	1 x per semester	Een periode van 38 uren operationele opleiding per jaar.
Actieve drughond	1 x per semester	Een periode van 16 uren operationele opleiding per jaar.
Stille drughond	1 x per semester	Een periode van 16 uren operationele opleiding per jaar.
Speurhond	1 x per semester	Een periode van 16 uren operationele opleiding per jaar.
Menselijke restenhond	1 x per semester	Een periode van 16 uren operationele opleiding per jaar.
Hormonenhond	1 x per semester	Een periode van 16 uren operationele opleiding per jaar.
Brandhaardetectiehond	1 x per semester	Een periode van 16 uren operationele opleiding per jaar.
Migratiecontrolehond	1 x per semester	Een periode van 16 uren operationele opleiding per jaar.
Explosievehond	1 x per semester	Een periode van 16 uren operationele opleiding per jaar.
Aanvalshond	1 x per semester	Een periode van 16 uren operationele opleiding per jaar.

Gezien om te worden gevoegd bij het ministerieel besluit van 25 juni 2008 tot vaststelling van de voorwaarden voor de aanneming van een politiehond.

De Vice-Eerste Minister en Minister van Binnenlandse Zaken,  
P. DEWAELE

## Bijlage 3 bij het ministerieel besluit van 25 juni 2008

Verplichte training	
	Minimum aantal uren
Patrouillehond	Gemiddeld 8 uren per maand per periode van 6 maanden (1)
Actieve drughond	Gemiddeld 38 uren per maand per periode van 6 maanden (1)
Stille drughond	Gemiddeld 38 uren per maand per periode van 6 maanden (1)
Speurhond	Gemiddeld 50 uren per maand per periode van 6 maanden (1)
Menselijke restenhond	Gemiddeld 38 uren per maand per periode van 6 maanden (1)
Hormonenhond	Gemiddeld 38 uren per maand per periode van 6 maanden (1)
Brandhaardetectiehond	Gemiddeld 38 uren per maand per periode van 6 maanden (1)
Migratiecontrolehond	Gemiddeld 38 uren per maand per periode van 6 maanden (1)
Explosievehond	Gemiddeld 38 uren per maand per periode van 6 maanden (1)
Aanvalshond	Gemiddeld 38 uren per maand per periode van 6 maanden (1)

(1) In voorkomend geval worden de uren voortgezette opleiding aangerekend op het aantal uren verplichte training.

Gezien om te worden gevoegd bij het ministerieel besluit van 25 juni 2008 tot vaststelling van de voorwaarden voor de aanneming van een politiehond.

De Vice-Eerste Minister en Minister van Binnenlandse Zaken,  
P. DEWAELE

Annexe 1<sup>re</sup> à l'arrêté ministériel du 25 juin 2008

**Critères du profil caractériel pour l'agrément administratif d'un chien policier**

● **Générales :**

- Pas d'agressivité incontrôlée ou d'émotionnalité exagérée;
- Sociable envers l'homme et les chiens; ceci n'implique pas que le chien doit pouvoir être manipulé ou touché par une autre personne que le maître-chien.
- Caractère stable;
- courageux;
- résistant au stress;
- récupération physique;
- récupération mentale;
- sens pour le jeu et le travail;
- vif en alerte.

● **Chien de patrouille**

- générales;
- instinct de défense.

● **Chien drogue actif**

- générales;
- instinct de recherche, de possession.

● **Chien drogue silencieux**

- générales;
- instinct de recherche, de possession.

● **Chien pisteur**

- générales;
- instinct de recherche, de possession.

● **Chien restes humains**

- générales;
- instinct de recherche, de possession.

● **Chien hormones**

- générales;
- instinct de recherche, de possession.

● **Chien détecteur de foyer incendie**

- générales;
- instinct de recherche, de possession.

● **Chien contrôle de migration**

- générales;
- instinct de recherche, de possession.

● **Chien d'explosifs**

- générales;
- instinct de recherche, de possession.

● **Chien d'attaque**

- générales;
- instinct de défense.

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 25 juin 2008 portant fixation des conditions pour l'agrément d'un chien policier.

## Annexe 2 à l'arrêté ministériel du 25 juin 2008.

Formation continuée		
	Evaluation obligatoire	Nombre d'heures
Chien de patrouille	1 x par semestre	Une période de 38 heures de formation opérationnelle par année.
Chien drogue actif	1 x par semestre	Une période de 16 heures de formation opérationnelle par année.
Chien drogue silencieux	1 x par semestre	Une période de 16 heures de formation opérationnelle par année.
Chien pisteur	1 x par semestre	Une période de 16 heures de formation opérationnelle par année.
Chien restes humains	1 x par semestre	Une période de 16 heures de formation opérationnelle par année.
Chien hormones	1 x par semestre	Une période de 16 heures de formation opérationnelle par année.
Chien détecteur de foyer incendie	1 x par semestre	Une période de 16 heures de formation opérationnelle par année.
Chien contrôle de migration	1 x par semestre	Une période de 16 heures de formation opérationnelle par année.
Chien d'explosifs	1 x par semestre	Une période de 16 heures de formation opérationnelle par année.
Chien d'attaque	1 x par semestre	Une période de 16 heures de formation opérationnelle par année.

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 25 juin 2008 portant fixation des conditions pour l'agrément d'un chien policier.

Le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur,  
P. DEWAELE

## Annexe 3 à l'arrêté ministériel du 25 juin 2008

Entraînement obligatoire	
	Nombre d'heures minimales
Chien de patrouille	Une moyenne de 8 heures par mois par période de 6 mois (1)
Chien drogue actif	Une moyenne de 38 heures par mois par période de 6 mois (1)
Chien drogue silencieux	Une moyenne de 38 heures par mois par période de 6 mois (1)
Chien pisteur	Une moyenne de 50 heures par mois par période de 6 mois (1)
Chien restes humains	Une moyenne de 38 heures par mois par période de 6 mois (1)
Chien hormones	Une moyenne de 38 heures par mois par période de 6 mois (1)
Chien détecteur de foyer incendie	Une moyenne de 38 heures par mois par période de 6 mois (1)
Chien contrôle de migration	Une moyenne de 38 heures par mois par période de 6 mois (1)
Chien d'explosifs	Une moyenne de 38 heures par mois par période de 6 mois (1)
Chien d'attaque	Une moyenne de 38 heures par mois par période de 6 mois (1)

(1) Le cas échéant les heures de formation continuée sont prises en compte pour le nombre d'heures d'entraînement obligatoire.

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 25 juin 2008 portant fixation des conditions pour l'agrément d'un chien policier.

Le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur,  
P. DEWAELE